

REVUE

# Voltaire

n° 7 - 2007

## Échos du théâtre voltairien



Voltaire7 · Échos du théâtre voltairien (PDF complet)	979-10-231-2482-8
Voltaire7 · Hommage à J. Patrick Lee	979-10-231-2483-5
Voltaire7 · S. Menant · Le théâtre de Voltaire en Europe...	979-10-231-2484-2
Voltaire7 · R. Goulbourne · La réception des comédies de Voltaire en Angleterre...	979-10-231-2485-9
Voltaire7 · E. Jaubert · Le théâtre de Voltaire en Allemagne...	979-10-231-2486-6
Voltaire7 · G. Métayer · Leçon esthétique et lacune philosophique...	979-10-231-2487-3
Voltaire7 · M. Hageman · La réception du théâtre de Voltaire aux Pays-Bas	979-10-231-2488-0
Voltaire7 · L. Macé · « Tout finit par des chasons »...	979-10-231-2489-7
Voltaire7 · Il. N. Elaguina & O. Ferret · Le chantier du Corpus des notes marginales...	979-10-231-2490-3
Voltaire7 · Il. N. Cronk · Voltaire's marginalia : who is the intended readership ?	979-10-231-2491-0
Voltaire7 · Il. O. Ferret · Notes sur « Nonnote »	979-10-231-2492-7
Voltaire7 · Il. N. Cronk · Voltaire (non) lecteur de Nieuwentijt...	979-10-231-2493-4
Voltaire7 · Il. C. Mervaud · Le sinophile et le sinophobe...	979-10-231-2494-1
Voltaire7 · Il. J. Dagen · Voltaire lecteur de Platon	979-10-231-2495-8
Voltaire7 · Varia. J. Mallinson · Epistolary illusions...	979-10-231-2496-5
Voltaire7 · Varia. G. Stenger · De la sensation à la superstition...	979-10-231-2497-2
Voltaire7 · Varia. M. Mervaud · Une anecdote de Voltaire...	979-10-231-2498-9
Voltaire7 · Varia. D. Droixhe · Encore le « mauscrit clandestin »...	979-10-231-2499-6
Voltaire7 · Varia. C. Paillard · Ingérence censoriale et imbroglie éditorial...	<b>979-10-231-2500-9</b>
Voltaire7 · IV. C. Mervaud & C. Paillard · Quelques lettres autour du théâtre de Voltaire	979-10-231-2501-6
Voltaire7 · IV. C. Paillard · De la plume de Voltaire aux presses des Cramer...	979-10-231-2502-3
Voltaire7 · IV. F. Jacob · Jean-Baptiste Leprince et Simon-Bernard Lenoir, huiles sur toile...	979-10-231-2503-0
Voltaire7 · V. Comptes rendus	979-10-231-2504-7

R E V U E

*Voltaire*

N° 7 • 2007

Échos du théâtre voltairien



version papier :

© Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2007

ISBN : 978-2-84050-517-4

version numériques et tirés-à-part :

© Sorbonne Université Presses, 2022

Maquette et réalisation : Compo-Méca s.a.r.l. (Mouguerre)  
d'après le graphisme de Patrick Van Dieren

adaptation numérique: Emmanuel Marc Dubois/3d2s

**SUP**

Maison de la Recherche

Sorbonne Université

28, rue Serpente

75006 Paris

[sup@sorbonne-universite.fr](mailto:sup@sorbonne-universite.fr)

[sup.sorbonne-universite.fr](http://sup.sorbonne-universite.fr)

## SOMMAIRE

Joseph Patrick Lee (1942-2006) Nicholas Cronk.....	7
---	---

### PREMIÈRE PARTIE

#### LA RÉCEPTION DU THÉÂTRE DE VOLTAIRE EN EUROPE

Le théâtre de Voltaire en Europe au XVIII <sup>e</sup> siècle : essai d'une problématique générale Sylvain Menant.....	13
La réception des comédies de Voltaire en Angleterre au XVIII <sup>e</sup> siècle Russell Goulbourne.....	21
Récupération théorique et exploitation pratique : le théâtre de Voltaire en Allemagne (1730-1770) Elsa Jaubert.....	37
Leçon esthétique et lacune philosophique : Nietzsche lecteur du <i>Mahomet</i> de Voltaire Guillaume Métayer.....	53
La réception du théâtre de Voltaire aux Pays-Bas Marjolein Hageman.....	89
« Tout finit par des chansons ». les tragédies voltairiennes adaptées pour l'opéra en Italie au tournant du XIX <sup>e</sup> siècle Laurence Macé.....	99

### DEUXIÈME PARTIE

#### EN MARGE DU TOME 6 DU *CORPUS DES NOTES MARGINALES*

Le chantier du <i>Corpus des notes marginales</i> de Voltaire : bilan et perspectives Natalia Elaguina & Olivier Ferret.....	127
Voltaire's marginalia : who is the intended readership ? Nicholas Cronk.....	137
Notes sur « Nonnote » Olivier Ferret.....	155
Voltaire (non) lecteur de Nieuwentijt : le problème des causes finales dans la pensée voltairienne Nicholas Cronk.....	169

Le sinophile et le sinophobe. Voltaire lecteur de Cornelius de Pauw Christiane Mervaud.....	183
Voltaire lecteur de Platon Jean Dagen.....	205

## VARIA

Epistolary illusions : Voltaire, <i>Paméla</i> , and La Mettrie Jonathan Mallinson.....	225
De la sensation à la superstition : éléments pour une histoire de l'esprit humain dans quelques articles du <i>Dictionnaire philosophique</i> de Voltaire Gerhardt Stenger.....	239
4 Une anecdote de Voltaire sur Catherine I <sup>re</sup> de Russie : histoire ou fiction ? Michel Mervaud.....	255
Le « manuscrit clandestin » de la correspondance entre Voltaire et Frédéric II (1758) Itinéraire d'une copie et contrainte éditoriale Daniel Droixhe.....	267
Ingérence censoriale et imbroglio éditorial. La censure de la correspondance de Voltaire dans les éditions in-8° et in-12 de Kehl Christophe Paillard.....	275

## INÉDITS ET DOCUMENTS

Quelques lettres autour du théâtre de Voltaire Christiane Mervaud & Christophe Paillard.....	313
De la plume de Voltaire aux presses des Cramer. Le problème de l'auto-annotation Christophe Paillard.....	341
Jean-Baptiste Leprince, « M <sup>lle</sup> Clairon dans le rôle d'Idamé » et Simon-Bernard Lenoir, « Lekain dans le rôle d'Orosmane », huiles sur toile, institut et musée Voltaire, Genève François Jacob.....	357

## COMPTES RENDUS

<i>Les Œuvres complètes de Voltaire</i> , t. 30C ( <i>Œuvres de 1746-1748</i> , III). Oxford, Voltaire Foundation, 2004.....	359
Catherine Volpilhac-Auger	
Voltaire, <i>Le Siècle de Louis XIV</i> , éd. J. Hellegouarc'h et S. Menant, Paris, Le Livre de Poche, 2005.....	364
Diego Venturino	
Voltaire, <i>Écrits autobiographiques</i> , éd. J. Goldzink, Paris, GF-Flammarion, 2006....	367
Jonathan Mallinson	
Voltaire, <i>Lettres philosophiques, Derniers écrits sur Dieu</i> , éd. G. Stenger, Paris, GF-Flammarion, 2006.....	370
Nicholas Cronk	
AGENDA DE LA SEV.....	375

*La Revue Voltaire a tenu à dédier ce numéro à la mémoire de Patrick Lee,  
qu'elle s'honore d'avoir compté parmi ses collaborateurs.*



*Varia*



INGÉRENCE CENSORIALE ET IMBROGLIO ÉDITORIAL.  
LA CENSURE DE LA CORRESPONDANCE DE VOLTAIRE  
DANS LES ÉDITIONS IN-8° ET IN-12 DE KEHL

*Christophe Paillard*  
*Ferney-Voltaire*

Si l'histoire de l'édition de Kehl reste à écrire, un chapitre devra être consacré aux tribulations politiques de cette folle aventure matériellement dirigée par Beaumarchais et littérairement par Condorcet, Ruault et Decroix. Des considérations stratégiques déterminent certains éléments structurels de la première édition posthume des *Œuvres complètes*<sup>1</sup>, dont l'architecture a durablement conditionné notre représentation du corpus voltairien. Pouvait-il en aller autrement ? Les éditeurs butaient sur de puissants intérêts<sup>2</sup>. L'hostilité de Louis XVI et des parlements condamna la Société typographique et littéraire, dont Beaumarchais était l'unique actionnaire, à trouver refuge dans une petite ville du pays de Bade, séparée de Strasbourg par le Rhin, avec pour conséquences les tracasseries du margrave et les difficultés pour l'équipe éditoriale, restée à Paris, à gérer l'imprimerie<sup>3</sup>, à corriger les épreuves et à contrôler le travail de protes qui ne maîtrisaient pas toujours le français. Vive fut également l'hostilité de l'Église qui menaça presque d'excommunier les souscripteurs. Mais de tous les adversaires que rencontra l'édition de Kehl, les puissances étrangères opposèrent les obstacles les plus redoutables.

La publication de la correspondance de Voltaire avec les souverains exposait Beaumarchais aux foudres de deux puissants monarques, Frédéric II de Prusse et l'impératrice de toutes les Russies, Catherine II. Il était hors de question de priver les *Œuvres complètes* de leur pièce d'apparat. De quels secrets d'État, de quelles confidences et de quelles compromissions la *Correspondance des souverains* ne devait-elle pas fourmiller ? Les missions diplomatiques du patriarche, ses démêlés avec les autocrates et ses demandes de protection offraient aux lecteurs

1 *Œuvres complètes de Voltaire*, 70 vol., Kehl [désormais Kehl], 1784-1789 [1790].

2 R. L. Dawson, *Confiscations at Customs : banned books and the French booktrade during the last years of the Ancien régime*, SVEC 2006:07, p. 67-73.

3 Voir J. Vercruyse, « L'imprimerie de la Société littéraire et typographique de Kehl en 1782. La relation d'Anisson-Duperron ; Beaumarchais éditeur de Voltaire », *LIAS*, XIII (1986), p. 165-233.

un piquant objet de curiosité. Beaumarchais savait que cette publication susciterait l'opprobre des têtes couronnées. Aussi prit-il le parti de la dissimuler jusqu'au dernier moment et de la reléguer à la fin de la collection. À Karlsruhe les autorités badoises prétendirent censurer en mars 1786 l'échange de Voltaire et de Frédéric II, retrancher des passages et supprimer des lettres de l'un ou l'autre correspondant<sup>4</sup>. N'en faisant qu'à leur tête, les éditeurs résistèrent à ces pressions auxquelles ils ne cédèrent que lorsque cela les arrangeait ou, comme l'écrit Christiane Mervaud, « lorsqu'était en jeu la renommée française » en « supprimant les injures sur le gouvernement ou la lâcheté des Français<sup>5</sup> ». Paradoxalement, la censure de la correspondance de Voltaire et de la « Grande Catherine » a été moins étudiée. Carence surprenante : les oukases de l'impératrice n'ont-ils pas humilié les éditeurs de Kehl en les soumettant à la seule mutilation dont leur œuvre ait jamais eu à pâtir<sup>6</sup> ? Comment expliquer que l'édition qui surmonta triomphalement l'opposition de Louis XVI, de l'Église et de la cour badoise soit passée sous les fourches caudines d'une puissance certes redoutable, mais très éloignée de Paris et de Kehl ? Lourde de conséquences éditoriales jusqu'à nos jours, cette censure constitue le cas emblématique d'ingérence politique dans la constitution du corpus voltairien.

#### LE TÉMOIGNAGE DE BARBIER

Résumons l'état de la recherche. Dans son *Supplément à la Correspondance littéraire*, Antoine-Alexandre Barbier révélait en 1814 un fait tenu secret depuis près de trente ans. Catherine II censura le soixante-septième volume in-8° de l'édition de Kehl en imposant à Beaumarchais de cartonner onze passages de ses lettres à Voltaire. Déplorant le mutisme du père de la *Correspondance littéraire*, Friedrich Melchior Grimm, que la tsarine avait chargé de cette odieuse « commission », le savant bibliographe entendait faire toute lumière sur cette affaire. Une « personne aussi distinguée par ses connaissances littéraires que par ses dignités » lui aurait communiqué « le volume même qui a servi pour la désignation des cartons ». Cet exemplaire, qui ne semble pas nous être parvenu, portait sur le premier « plat » une note de la main de Beaumarchais :

4 Le manuscrit 207/104 de Karlsruhe, daté du 17 mars 1786 et signé par Edelsheim, inventorie tous les passages de la correspondance de Voltaire et de Frédéric II devant être retranchés de l'édition de Kehl.

5 Ch. Mervaud, *Voltaire et Frédéric II. Une dramaturgie des Lumières, 1736-1778*, SVEC, 234 (1985), p. 541. Des seize lettres sur lesquelles portait la censure d'Edelsheim, les éditeurs de Kehl n'en ont corrigé que deux par une sorte de patriotisme avant la lettre. Par-delà les rectifications de langue ou de style, ils ont surtout « corrigé les textes de leur propre chef » d'après des « mobiles très variés » (p. 541-543).

6 Le problème de l'autocensure des éditeurs ne sera pas abordé ici.

Ce volume paraphé par le baron de Grimm, chargé de réclamer auprès du roi Louis XVI, de la part de l'impératrice de Russie, les cartons qu'elle désirait que l'on fit dans ses Lettres à Voltaire, est celui qui a été envoyé à Pétersbourg, et après que les phrases à retrancher ont été soulignées par l'impératrice elle-même, a été renvoyé ici, où M. de Montmorin<sup>7</sup> exigea, au nom du roi, que tous les endroits soulignés par Sa Majesté l'Impératrice, et paraphés par son ministre Grimm, fussent cartonnés, et les cartons retranchés renvoyés à l'impératrice qui paierait les frais de tout. Rien n'a été payé par elle.

Ce témoignage livre quatre informations dont la première constituait un secret de polichinelle. Les cercles éditoriaux de Paris connaissaient depuis longtemps cette censure, Beaumarchais, Condorcet, Ruault et Decroix s'étant chargés de propager la rumeur. Plus décisive était la deuxième révélation : Barbier restituait *in extenso* les onze passages censurés d'après la pagination du soixante-septième volume. Tout éditeur après 1814 était donc en mesure de rétablir le texte authentique. Le troisième enseignement porte sur les modalités de la censure : censure *a priori*, réalisée sur les épreuves à l'aide de cartons et imposée aux éditeurs par le ministre des Affaires étrangères de Louis XVI à la demande de la tsarine. La quatrième révélation érigeait une sorte de mat de cocagne bibliographique. Ayant échappé à la censure, un « petit nombre d'exemplaires de la collection des Œuvres de Voltaire », probablement de l'édition in-8° en 70 volumes puisque Barbier ne dit mot de l'édition in-12 en 92 volumes, n'auraient pas été cartonnés, rarissimes ouvrages détenus par « quelques curieux<sup>8</sup> ».

Si chacun de ces points reste à établir, le témoignage de Barbier n'est généralement connu que par la médiation des *Supercherie littéraires* de Quérard, qui l'enjolive sans le citer et sans apporter aucun élément nouveau<sup>9</sup>. Ignorant apparemment le *Supplément*, la *Bibliographie* de Bengesco cite copieusement Quérard pour restituer les passages supprimés<sup>10</sup>. Bengesco ajoutait au dossier un élément dont la véracité reste à établir : « les cartons de l'édition in-8° n'ayant point été payés par l'impératrice, on ne fit point de cartons pour l'édition en

7 Armand-Marc, comte de Montmorin Saint-Hérem (1745-1792), qui succéda à Vergennes à la tête des Affaires étrangères le 14 février 1787.

8 A.-A. Barbier, *Supplément à la Correspondance littéraire de MM. Grimm et Diderot*, Paris, 1814, p. 407-412.

9 J.-M. Quérard, *Les Supercherie littéraires dévoilées*, éd. Daffis, Paris, G.-P. Maisonneuve et Laros, t. 1, p. 656-658. Quérard dégrade la source de Barbier en paraphrasant Beaumarchais.

10 G. Bengesco, *Voltaire. Bibliographie de ses œuvres*, 4 vol., Paris, Librairie Académique Perrin, 1882-1885 (rééd. Kraus Reprint, Nendeln/Liechtenstein, 1977) [désormais Bengesco], n° 2082, t. 3, p. 262-266. Cf. t. 4, p. 121, où Bengesco restitue partiellement la citation de Beaumarchais en s'appuyant sur l'édition Fournier des *Œuvres complètes* de Beaumarchais.

quatre-vingt-douze volumes in-12, où l'on trouve par conséquent les passages supprimés dans l'édition in-8<sup>o11</sup> ».

En résumé, la tsarine aurait personnellement, à une date inconnue, manié les ciseaux d'Anastasia pour retrancher onze passages de ses lettres à Voltaire ; les éditeurs de Kehl se seraient exécutés de mauvaise grâce, et ils ont exercé une forme de résistance en arrachant aux griffes de la censure quelques exemplaires in-8° et la totalité de l'édition in-12. Tel est l'état de la recherche qui soulève trois questions. Nous ne connaissons cette censure que par ouï-dire. Le recours aux sources permet-il de confirmer, d'infirmer ou de préciser le témoignage de Barbier, dont dérivent Quérard et Bengesco ? Quelles sont par ailleurs les motivations et les modalités de cette censure ? D'un point de vue bibliographique, enfin, l'existence de rares exemplaires in-8° non cartonnés et l'absence des cartons dans tous les exemplaires de l'édition in-12 sont-elles avérées ?

#### VOLTAIRE ET CATHERINE : UNE CORRESPONDANCE POLITIQUE

Avant même la mort de Voltaire, les autorités françaises s'étaient alarmées de la publication de la *Correspondance des souverains*. Elles s'inquiétaient particulièrement du commerce épistolaire avec Frédéric et Catherine. Si l'échange avec la tsarine, opposée à Louis XV sur le théâtre européen, avait vivement déplu à Paris<sup>12</sup>, le gouvernement s'attendait à un esclandre du roi de Prusse. Frédéric ne devait-il pas redouter une vengeance posthume de la « barbarie iroquoise de Francfort » (D 5706) ? Peu après son accession au trône, Louis XVI mit sur pied une procédure secrète de saisie des papiers de Voltaire. En juillet 1774, son ministre Bertin ordonnait de saisir *post mortem* « tous les ouvrages, Manuscrits et autres papiers écrits de la main du S[ieur] de Voltaire ou de quelqu'autre que ce soit, qui pourroient Concerner les Roys, Princes et autres Souverains, leur Cour, leurs Ministres, ou le Gouvernement de leurs États, et en particulier la Cour et le Gouvernement de France, ainsy que les Lettres et Correspondances avec les d[its]

11 Bengesco, t. 4, p. 121, n. 2. P. Bonnefon (« Une correspondance inédite de Grimm avec Wagnière », *RHLF*, 1896, p. 481-535) attribue à Bengesco le mérite de cette découverte (p. 523). En réalité, le fait était connu des meilleurs éditeurs de Voltaire. Dans l'édition Baudouin des *Œuvres complètes*, Louis Du Bois remarquait en 1831 : « C'est à partir de cette lettre que se trouvaient les cartons dont l'impératrice avait exigé le placement dans l'édition de Kehl, et que Beaumarchais ne fit mettre que dans les exemplaires in-8° » (t. 90, p. 213, note : c'est nous qui soulignons).

12 Selon la duchesse de Choiseul, il n'est « rien de plus choquant que son enthousiasme pour l'impératrice de Russie » ; « il souille sa plume de l'éloge de cette infâme ! » (D 14226). On croit déceler dans certains billets de Hennin la réprobation des cercles diplomatiques (D 15171 et D 16737). M<sup>me</sup> Denis ne mit-elle pas son oncle en garde (D 15537) ? D'Alembert désavoue l'échange de son ami avec Catau (voir notamment D 18145, D 18299, D 18339, D 18824).

Rois, Princes et Ministres [...]»<sup>13</sup>. Au cœur des inquiétudes gouvernementales se tenait la *Correspondance des souverains*, bruissant, craignait-on, de confidences et plaisanteries compromettantes. Diplomate avisé, Hennin mit en garde Bertin contre les inconvénients de cette procédure. Familier de Ferney, le résident de France à Genève reconnaissait l'importance des manuscrits :

je suis convaincu que les papiers de M. de Voltaire renfermeront une infinité de choses intéressantes [...]. Parmi ces papiers importants, je compte d'abord les Lettres du Roy de Prusse, de l'Imp[ératrice] de Russie et de quelques autres souverains et les Réponses de M. de Voltaire s'il en garde des minutes<sup>14</sup>.

Prétendant avoir lu « un grand nombre » de ces lettres, il y avait trouvé « bien des mensonges et des folies », les monarques se rendant coupables de « démarches peu louables » envers la France. Hennin confirmait ainsi les soupçons de Bertin : de tous les papiers de Ferney, la *Correspondance des souverains* était la pierre d'achoppement de la diplomatie française. Affirmant avoir le même but que Louis XVI – « soustraire » ces papiers « aux yeux du public » –, il critiquait les moyens mis en œuvre, les jugeant contre-productifs. Quelle ne sera la fureur de Frédéric et de Catherine quand ils apprendront que le gouvernement s'est emparé de leur correspondance privée ! Ce scandale fédérera autour de la mémoire de Voltaire une cabale dont ils prendront machiavéliquement la tête :

En ayant l'air de remordre cette idole dans le tombeau, on risque d'exciter l'enthousiasme autour du nom d'un homme qui n'aura plus d'envieux, et de former un corps des gens que leur orgueil et leur paresse tient jusqu'à présent isolés. Le r[oi] de Prusse, la Czarine et quelques autres princes se mettroient alors manifestement à la tête de cette société antichrétienne, elle prendroit l'essor sous leur protection, et qui sçait s'il n'en résulterait pas de grands maux<sup>15</sup>.

13 D 19033. Cf. D 19025, D 19031, D 19037-19040, D 19089, D 19155, D 19164 et D 19657.

14 Il en gardait. Wagnière témoigne que Voltaire n'établit de minutes que des lettres « dont il pourrait avoir besoin dans la suite, pour des raisons particulières d'intérêt ou de politique » (S. Longchamp et J.-L. Wagnière, *Mémoires sur Voltaire*, 2 vol., Paris, 1826, t. 2, p. 3). La vente de 26 lettres autographes à Sotheby's le 30 mai 2006 (catalogue de la *Bibliothèque du baron Alain de Rothschild*, 24 mai 2006) confirme que sa correspondance avec Catau relève de la catégorie « politique ». Ces textes lui servaient à la fois de *brouillons* (l'écriture élaborée des lettres aux souverains tranche sur le style spontané et les ratures des lettres familières) et de *minutes* (pour faire sa cour, il fallait garder en mémoire la moindre allusion, d'autant que les délais d'acheminement du courrier en Russie imposaient une période de deux mois entre l'envoi d'une lettre et la réception de la réponse).

15 D 19164, Hennin à Bertin, 27 octobre 1774. Bertin lui avait confié la principale inquiétude du roi : trouver dans les papiers de Voltaire « quelque écrit chéri, sous le nom de *testament* ou autrement et qui ne fût destiné à paraître qu'après sa mort » (D 19089). Répondant qu'on ne trouvera guère de manuscrit digne d'être imprimé, Hennin, qui semble ignorer la présence à Ferney des *Mémoires* antifrédériciens, confirmait que l'enjeu politique des papiers portait sur la *Correspondance des souverains*.

La procédure secrète fut annulée en 1777<sup>16</sup> sans qu'on sache pourquoi ; les conseils d'Hennin y furent peut-être pour quelque chose. Conscients de la surveillance gouvernementale, les héritiers de Voltaire s'inquiétaient des pressions de Berlin. Aussi M<sup>me</sup> Denis mit-elle en garde en juillet 1778 Wagnière revenu à Ferney pour trier les papiers de feu son maître : « Vous sentez, mon cher Wagnière, combien il est important qu'aucun de ces papiers ne transpire. Quoiqu'il n'y ait pas d'important, le gouvernement a les yeux dessus ; il y en a qui peuvent intéresser le Roi de Prusse<sup>17</sup> ».

Contre toute attente, la foudre ne frappa pas de Berlin mais de Saint-Pétersbourg. Le choc surprit : jamais l'ombre d'un nuage n'avait troublé l'idyllique relation épistolaire de Voltaire et de sa « Catau ». Nicolas Ruault, « blanchisseur » de la *Correspondance des souverains*, le constatait justement : « cette correspondance se passe des deux parts en compliments ; ces deux esprits jouent au volant à qui mieux mieux<sup>18</sup> ». Mais la raison d'État devait prévaloir sur cette illusion d'un commerce exquis. Si l'échange de Voltaire et de Frédéric II participe de la littérature et de la philosophie, celui du « vieux malade de Ferney » et de la « Sémiramis du nord » relève au premier chef d'une *correspondance politique*<sup>19</sup>. M. Mervaud résume heureusement cette différence : « Voltaire écrivait à Frédéric. Il écrit pour Catherine II<sup>20</sup> ». Politique, cette correspondance l'est dès son origine, la tsarine cherchant un soutien idéologique pour légitimer un règne ébranlé par le renversement et la mort de Pierre III<sup>21</sup>. Elle l'est essentiellement par son objet principal, les enjeux de la politique russe et de leur mise en scène internationale. Elle l'est également dans sa forme,

280

16 Voir D 20624 et D 20635.

17 M<sup>me</sup> Denis à Jean-Louis Wagnière, 22 juillet 1778, Ch. Paillard, *Jean-Louis Wagnière ou les deux morts de Voltaire*, Saint-Malo, Éditions Cristel, 2005 [désormais, Ch. Paillard], p. 145.

18 Nicolas Ruault à Brice Ruault, 24 juin 1783, *Gazette d'un Parisien sous la Révolution*, éd. A. Vassal, Paris, Librairie Académique Perrin, 1976 [désormais *Gazette*], p. 24.

19 M. Mervaud, notice « Catherine II », dans R. Trousson et J. Vercauteren (dir.), *Dictionnaire général de Voltaire*, Paris, Honoré Champion, 2003, p. 180-184 : « contrairement aux échanges épistolaires avec Frédéric, la correspondance de Voltaire avec Catherine se caractérise par la rareté des discussions littéraires ou philosophiques » ; elle « relève plus de la stratégie que de l'aventure intellectuelle ». Cf. A. Lortholary, *Les « Philosophes » du XVIII<sup>e</sup> siècle et la Russie : le mirage russe en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Boivin, 1951 [désormais, A. Lortholary], p. 87 : « Le trait le plus curieux peut-être de cette correspondance, c'est le peu de place qu'y tiennent les questions littéraires (que l'on compare avec les lettres qu'échangent Voltaire et Frédéric I). L'objet de Catherine est différent ». C. H. Wilberger (*Voltaire's Russia : window on the East, SVEC*, 164, 1976, p. 157) constate que les deux épistoliers ne s'approchent du champ littéraire que lors de la discussion des pièces de théâtre représentées à l'Institut Smolny.

20 M. Mervaud, article « Catherine II », p. 184.

21 Selon la duchesse de Choiseul, la tsarine « a eu l'esprit de sentir qu'elle avait besoin de la protection des gens de lettres. Elle s'est flattée que leurs bas éloges couvriraient d'un voile impénétrable aux yeux de ses contemporains et de la postérité les forfaits dont elle a étonné l'univers et révolté l'humanité » (D 14226).



interdisant toute expression spontanée de la subjectivité ; il n'y est question que de construire deux images complémentaires, le portrait du patriarche illuminant l'icône de la Russie en patrie des Lumières. Politique, ce commerce l'est aussi par la guerre psychologique qu'il conduit, Catherine II souhaitant que ses lettres, acheminées par la poste ordinaire, soient interceptées par les autorités françaises<sup>22</sup>. En pleine guerre contre la Turquie, elle entendait démoraliser Versailles en rendant publiques ses victoires, en révélant sa connaissance du prétendu « Secret du roi » et en donnant l'image d'une souveraine opulente, achetant à travers l'Europe diamants et collections de tableaux<sup>23</sup>. Politique, la correspondance l'est enfin par le jeu d'intérêts qu'elle implique, reposant sur une économie dans laquelle la tsarine accorde faveurs, protections et subsides au thuriféraire qui se charge en retour de célébrer littérairement sa gloire.

On a souvent prétendu que le patriarche, berné par Catherine, aurait succombé aux charmes du « mirage russe »<sup>24</sup>. S'il est indéniable qu'il a parfois péché par aveuglement<sup>25</sup>, cette interprétation omet de prendre en compte le parti qu'il tirait de ce commerce épistolaire ainsi que les desseins stratégiques de sa correspondance, véritable « champ de manœuvres » dans lequel il « ne prétend point transcrire une vérité » mais construire « de toutes pièces un emblème », celui de Catherine en championne des Lumières<sup>26</sup>. Loin d'un pantin mû par

- 22 Comme le remarque A. Stroev dans sa récente édition de la correspondance parue après que nous ayons donné cette communication. Le secrétaire de la tsarine, Alexandre Khrapovitski, « donne dans son journal la clé de l'énigme (6 février 1791). Si l'impératrice préfère envoyer par la poste des lettres qui contiennent les descriptions des victoires russes, qui relatent les nouvelles et qui souvent démentent celles des journaux français, c'est... pour qu'elles soient interceptées et copiées en France, par un retournement du fameux cabinet noir. Elle prétendra même que c'est en correspondant ouvertement avec Voltaire qu'elle a préparé et forcé la démission de son ennemi politique, le duc de Choiseul » (*Voltaire. Catherine II. Correspondance 1763-1778*, Paris, Non Lieu, 2006, p. 19). Désinformer l'ennemi en confiant à la poste les prétendus secrets qu'on souhaitait voir interceptés était une pratique courante au siècle des Lumières (S. Karp, *Quand Catherine II achetait la bibliothèque de Voltaire*, Ferney-Voltaire, CIEDS, 1999, p. 9 et n. 22).
- 23 Voir par exemple D 17889, n. 2, et D 17929 : « J'ai acheté en même temps la collection de tableaux de feu M. Crozat, et je suis en marché d'un diamant de la grosseur d'un œuf ». Voltaire feint de s'étonner (D 17557) : « Mais, en conscience, où prenez-vous tout cet argent ? Est-ce que vous auriez pillé le trésor de Moustapha, sans que les gazettes en eussent parlé ? Nos Français sont en pleine paix, et nous n'avons pas le sou ».
- 24 L'expression est de A. Lortholary. *Le Mirage russe au XVIII<sup>e</sup> siècle* (éd. S. Karp et L. Wolff, Ferney-Voltaire, 2001) revisite son interprétation.
- 25 Notamment sur le partage de la Pologne qu'il n'avait pas anticipé : « Je fus attrapé comme un sot quand je crus bonnement, avant la guerre des Turcs, que l'impératrice de Russie s'entendait avec le roi de Pologne pour faire rendre justice aux dissidents, et pour établir seulement la liberté de conscience » (D 19340).
- 26 Ch. Mervaud, « Portraits de Catherine II dans la *Correspondance* de Voltaire », dans A. Davidenkoff (dir.), *Catherine II et l'Europe*, Paris, Institut d'Études Slaves, 1997, p. 163-170 (ici, p. 167 et 169).

le fil d'archal, il engagea délibérément sa plume aux côtés de l'impératrice ; il s'en réjouissait, heureux d'ajouter cette carte maîtresse à son « breelan de Rois dans le nord »<sup>27</sup>. Il rendit à la tsarine un service idéologique, miroir épistolaire réfléchissant d'elle, à travers toute l'Europe, l'image d'une « autocratrice »<sup>28</sup> éclairée « qui établit la tolérance et qui fait fleurir les arts » (D 15959). Aux hommages dithyrambiques de son propagandiste dévoué, Catherine II ne trouvait rien à redire ; elle souhaitait même les voir imprimés<sup>29</sup>. La liberté de ton de ses propres lettres lui avait cependant inspiré des plaisanteries douteuses propres à écailler le reflet lumineux que Voltaire donnait de son action. Ce souci idéologique de préserver son image internationale motive l'opération de censure.

#### LE SORT DES LETTRES DE « CATAU »

282

De censure, il n'eût jamais été question si Catherine était parvenue à recouvrer ses lettres. Sitôt qu'elle apprit le décès de Voltaire, elle ordonna à son agent parisien et « souffre-douleur », Grimm, d'acquérir la bibliothèque de Ferney. Sans doute entendait-elle renouveler la campagne de propagande qui lui avait si bien réussi lors de l'achat de la collection de Diderot<sup>30</sup>. Sa véritable motivation était de récupérer ses lettres à Voltaire dont elle déclarait redouter « l'impression comme le feu » : « faites l'achat de sa bibliothèque et de tout ce qui reste de ses papiers, inclusivement mes lettres » ; « surtout ayez soin que mes lettres s'y trouvent, et que rien ne soit détourné de ce qui est réellement intéressant » ; « je vous prie, empêchez que M<sup>me</sup> Denis ne fasse imprimer mes lettres à son oncle, je vous en prie très sérieusement<sup>31</sup> ».

M<sup>me</sup> Denis accepta dès le début du mois d'août 1778 de céder la bibliothèque. Il restait à déterminer les modalités de la transaction. Le 11 août Grimm

27 Sur ce « breelan » à configuration variable qui se transforme parfois en carré, voir D 13934, D 13935, D 18142 (soit, en 1767, Frédéric II de Prusse, Christian VII de Danemark et Stanislas-Auguste Poniatowski, roi de Pologne). Cf. D 17619, Voltaire à d'Argental, 2 mars 1772 : « Ce sont aujourd'hui les rois de Suède, de Danemark, de Prusse, de Pologne et l'impératrice de Russie qui me protègent ».

28 D 19139 et D 20534.

29 Catherine II à Grimm, 25 novembre [6 décembre] 1787 : « il est impertinent que Beaumarchais ait imprimé mes lettres à moi sans ma permission ; mais si ce ne sont que les lettres que Voltaire m'a écrites, je ne m'en soucie point, pourvu que les miennes ne le soient pas ». *Lettres de l'impératrice Catherine II à Grimm (1774-1796)*, éd. I. K. Grot, SRIO, t. 23, Saint-Petersbourg, 1878 [désormais SRIO, t. 23], p. 421. Le 5 novembre 1778, elle écrivait déjà : « à dire la vérité, je ne me soucie pas beaucoup de l'impression des lettres que Voltaire m'a écrites » (p. 110).

30 D 13032 : « Jamais je n'aurais cru que l'achat d'une bibliothèque me attirerait tant de compliments ».

31 Catherine II à Grimm, 21 juin [2 juillet] 1778, 1<sup>er</sup> [12] octobre et 17 [28] décembre, SRIO, t. 23, p. 94, 103 et 119.

s'enquit auprès de Wagnière de la présence à Ferney des lettres de la tsarine. Le secrétaire lui répondit : « Quant aux manuscrits et aux lettres, tout cela est empaqueté et cacheté [...], pour le tout être remis à madame Denis qui en doit seule disposer. Elle trouvera dans un des paquets toutes les lettres de S[a] M[ajesté] I[mpériale]<sup>32</sup> ». La réponse devait inquiéter le « souffre-douleur » : non seulement les lettres de Catherine II n'avaient pas été détruites mais son héritière s'apprêtait à les céder au libraire Charles-Joseph Panckoucke pour qu'il réalise l'édition définitive des *Œuvres complètes* approuvée par Voltaire à la fin de 1777. Nul doute qu'il s'empresserait d'éditer cette sulfureuse correspondance.

Familier de M<sup>me</sup> Denis, Panckoucke n'ignorait pas l'enjeu de la négociation. Il offrit à la tsarine de lui remettre les manuscrits en sa possession à condition qu'elle souscrive à son édition posthume des *Œuvres complètes* de Voltaire. Il lui suggérait qu'elle jouirait par là de la faculté de recouvrer les originaux de ses lettres et d'interdire leur publication :

Si l'Impératrice m'accorde le paiement d'avance de ces 500 exemplaires, je vous donnerai toutes les sûretés convenables pour la livraison des 500 Exemplaires, et pour témoigner à l'Impératrice ma reconnaissance de ses bontés, je puis le faire d'une manière digne d'elle. Je prends l'engagement le plus solennel de lui remettre la totalité des Manuscrits originaux dont je suis propriétaire. [...] Il y aura des milliers de Lettres qu'on pourra faire imprimer avec la suite du temps, si les hommes deviennent meilleurs, et s'ils cessent de s'effrayer des lumières qu'on veut leur communiquer<sup>33</sup>.

La tsarine jugea qu'elle contrôlerait l'éditeur en finançant l'édition. Elle approuva le marché, adressant à Paris une « lettre de crédit de 110 000 livres<sup>34</sup> », qui, selon la légende, arriva un jour trop tard<sup>35</sup>. Le 25 février 1779,

32 Jean-Louis Wagnière à M<sup>me</sup> Denis, 16 août 1778, Ch. Paillard, p. 175. Les lettres de Catherine formaient le quatrième des vingt paquets de manuscrits (Inventaire du 27 juillet 1778, p. 152).

33 Minute autographe d'une lettre de Charles-Joseph Panckoucke à Grimm, [fin 1778], Oxford, Bodleian Library, MS French d31, f. 22. Grimm adressa cette « requête » à l'impératrice dans laquelle Panckoucke dit de l'édition projetée : « J'ai cru devoir m'adresser au Roi de Prusse et lui demander la permission de l'imprimer dans ses États de Neuf-Châtel, voisins de la France ». En novembre 1778, Panckoucke s'était enquis de la manière protocolaire de s'adresser à Frédéric II (f. 17-18). Il avait donc formé le projet de s'associer à la Société Typographique de Neuchâtel (STN) ou à un autre éditeur de cette ville, plaçant son édition sous les auspices de la cour prussienne. Beaumarchais en décida autrement.

34 Catherine II à Grimm, 5 [16] février 1779, *SRIO*, t. 23, p. 127.

35 Voir la *Lettre de M. Panckoucke à messieurs le président et électeurs de 1791* : B. N. Morton, « Beaumarchais et le prospectus de l'édition de Kehl », *SVEC*, 81 (1971), p. 133-147 (ici, p. 135, n. 2).

Panckoucke avait cédé à Beaumarchais l'ensemble des papiers de Voltaire pour la mirifique somme de 100 000 écus<sup>36</sup>.

Dès le début, Catherine avait ordonné à Grimm d'exploiter la négociation de la bibliothèque pour dissuader l'héritière de communiquer aux libraires ses lettres à Voltaire. Ses instructions étaient des plus explicites : « Priez très instamment M<sup>me</sup> Denis de ma part de ne point donner copie de ces lettres, de ne point en permettre l'impression, ni qu'elles soient divulguées en aucune façon. Je n'écris pas assez bien pour cela, quoi qu'en dise M<sup>me</sup> Denis et ses amis<sup>37</sup> ». La non-divulgateion de cette correspondance constituait une des clauses tacites du contrat passé avec l'héritière de Voltaire, réceptive à des pressions qui lui permettaient de vendre à prix d'or la bibliothèque de son oncle.

Le sort des lettres de la « Sémiramis du nord » reste cependant obscur. Que peut-on établir avec certitude ? Nous savons que Catherine, comme d'usage après le décès d'un correspondant, a retourné aux héritiers les lettres du défunt<sup>38</sup> afin qu'ils lui restituent ses propres lettres. Nous savons également que M<sup>me</sup> Denis a remis à Grimm les originaux de l'impératrice<sup>39</sup> mais qu'elle en avait pris copie pour son usage privé<sup>40</sup> sous la forme d'un registre « très exact<sup>41</sup> », qu'il est plausible d'identifier à celui utilisé par Besterman dans ses

36 On n'a pas retrouvé le contrat passé sous seing privé entre les deux hommes. Le 27 novembre 1786, un avenant maintenait le principe de la vente en révisant son montant à la baisse. Beaumarchais paierait en définitive 160 000 livres pour les droits de l'édition, dont il avait déjà acquitté 100 000 et dont le solde serait réglé à Panckoucke sous la forme de « quatre billets de Mr. de Beaumarchais, de quinze milles livres chacun payables à moi ou à mon ordre les 20/30 décembre de chacune des années mille sept cent quatre-vingt-neuf, quatre-vingt-dix, quatre-vingt-onze et quatre-vingt-douze, lesquels acquittés feront solde de tout compte » (IMV, Archives Beaumarchais, AB-109-1, 2 et 3).

37 « Ses amis » : les libraires. Catherine II à Grimm, 30 novembre [11 décembre] 1778, *SRIO*, t. 23, p. 112-113.

38 Catherine II à Grimm, 1<sup>er</sup> [12] octobre 1778, 17-19 [28-30] octobre, 5 [16] novembre, 19 [30] novembre et 30 novembre [11 décembre] : *SRIO*, t. 23, p. 104, 106, 110-112. La tsarine a fait copier les « lettres patriarcales » avant de les retourner à Paris.

39 Grimm à Catherine II, 1778 : M<sup>me</sup> Denis « m'a remis un paquet cacheté à ses armes, en me disant qu'il renfermait toutes les lettres dont Votre Majesté avait honoré son oncle » (*Lettres de Grimm à l'impératrice Catherine II*, éd. I. K. Grot, *SRIO*, t. 44, Saint-Petersbourg, 1878 [désormais *SRIO*, t. 44], p. 22). Cf. M<sup>me</sup> Denis à Nicolas Ruault, 12 juillet 1787 : « J'avais toujours gardé à l'Impératrice de Russie une foi religieuse en lui renvoyant les originaux de mes lettres », P. Bonnefon, « Quelques renseignements nouveaux sur J.-L. Wagnière », *RHLF*, 1897, p. 79 [désormais P. Bonnefon]. Cf. la lettre de Ruault et Beaumarchais à Le Tellier du 27 mars 1784, citée ci-dessous, n. 50.

40 Grimm à Catherine II, « M<sup>me</sup> Denis dit dans sa lettre qu'elle a gardé copie des lettres de Votre Majesté » (*SRIO*, t. 44, p. 22). Cf. M<sup>me</sup> Denis à Nicolas Ruault, 12 juillet 1787 (P. Bonnefon, p. 97), où elle prétend qu'elle avait la « permission » de faire copier ces lettres.

41 Nicolas Ruault à Brice Ruault, 25 janvier 1788, *Gazette*, p. 103-104.

deux éditions de la *Correspondance*<sup>42</sup>. Nous savons enfin que les rédacteurs de Kehl ont pu consulter ce registre pour établir le texte du soixante-septième volume<sup>43</sup>. Par-delà ces certitudes, les ambiguïtés du rôle de M<sup>me</sup> Denis sont difficiles à dissiper : comment expliquer que les lettres qu'elle s'était moralement engagée à ne pas divulguer aient été publiées ? Elle s'accorde avec les éditeurs sur une version des faits qui a le mérite de préserver son innocence : Panckoucke et la Société typographique et littéraire auraient abusé sa confiance et imprimé ces pièces contre son gré. Dans une lettre ostensible à Ruault de juillet 1787, elle se dédouane de toute responsabilité quant à l'imminente publication des lettres :

Il me semble qu'on a fait une grande indiscretion de les avoir mises au jour sans la permission de cette souveraine, et, quoiqu'elles soient écrites comme aurait pu faire le meilleur écrivain de France et qu'elles ne puissent que lui faire beaucoup d'honneur, je crains bien qu'elle n'en soit fâchée. Ce qu'il y a de sûr, c'est que je n'y ai nulle part. J'étais mourante et je ne pouvais plus retourner à Ferney pour aller chercher les papiers de mon oncle. Je ne sais à qui m'en prendre, mais il faut bien que j'aie essayé quelque infidélité<sup>44</sup>.

En réalité, M<sup>me</sup> Denis n'était nullement à l'agonie... Claire est l'allusion à l'« infidélité » de « Ferney ». En août 1778, l'héritière de Voltaire avait autorisé Panckoucke à prendre livraison des manuscrits restés à Ferney. Venant d'apprendre la vente de la bibliothèque à l'impératrice, « Panckoucke est inquiet de la manière dont nous ferons venir nos papiers, il veut les aller chercher lui-même [...], vous les lui donnerez mais surtout qu'il<sup>45</sup> soit bien cacheté pour qu'il ne puisse l'ouvrir », ordonna-t-elle à Wagnière<sup>46</sup>. Aussi pouvait-elle accuser à l'envi le libraire de friponnerie, sans doute avec son consentement : il aurait détourné diverses pièces à l'occasion du voyage. Telle est la version que donne Nicolas Ruault à son frère Brice.

Je n'omettrai pas de vous faire savoir que j'ai vu jeudi dernier Madame Denis [...]. Elle s'est mise de très mauvaise humeur quand je lui ai dit [...] que l'on imprimait maintenant la correspondance du Roi de Prusse. J'ai été obligé pour l'apaiser de lui faire entendre que c'était un recueil d'anciennes lettres du temps qu'il était prince royal, que l'on avait rassemblées de toutes parts. Mais elle n'a pas été dupe de ma réponse. Je suis sûre m'a-t-elle dit, que c'est ce fripon de

42 Le registre « Th.B, FC », conservé à l'Institut et Musée Voltaire de Genève (IMV) sous la cote MS-37.

43 Nicolas Ruault à Brice Ruault, 25 janvier 1788, *Gazette*, p. 103-104.

44 M<sup>me</sup> Denis à Nicolas Ruault, 12 juillet 1787, P. Bonnefon, p. 86.

45 Phrase mal construite : le pronom ne renvoie à aucun nom, désignant sans doute l'ensemble des manuscrits.

46 M<sup>me</sup> Denis à Wagnière, lettre du 11 août 1778 et billet du même jour, Ch. Paillard, p. 164 et 165.

Panckoucke qui vous a donné toute cette collection copiée sur les originaux qu'il a apportés de Ferney et qu'il avait promis de me rendre sans y toucher... Il est très vrai, mon cher ami, que M. Panckoucke les a fait copier chez lui, et c'est à mon sens une des plus belles actions qu'il ait faites de sa vie secrète. S'il n'eût pas fait cette *friponnerie-là*, jamais le public lettré n'eût connu ce charmant recueil. Il en a fait autant pour l'impératrice de Russie. La vieille nièce ne le sait pas encore<sup>47</sup>.

Panckoucke aurait mystifié M<sup>me</sup> Denis en prenant à son insu copie des lettres des souverains. Cette version est-elle fondée ? L'accusation de l'héritière serait plausible s'il n'était avéré qu'elle a autorisé les rédacteurs à consulter son registre des lettres de Catherine. Decroix témoigne en 1786 qu'elle leur communiquait les lettres de Frédéric, et plus de trente ans plus tard, il avouera à Beuchot que l'édition de Kehl lui devait une part de la *Correspondance des souverains*<sup>48</sup>. Sa lettre ostensible à Ruault témoigne qu'elle s'était accordée avec les libraires sur une version des faits l'exonérant de toute responsabilité à l'égard de Saint-Pétersbourg. Il semble établi qu'elle est à l'origine de cette fuite<sup>49</sup>, que ce soit par naïveté, par intérêt ou par sympathie pour le projet des *Œuvres complètes*.

#### « FAIRE NOTRE AFFAIRE EN SILENCE » OU COMMENT PUBLIER LA CORRESPONDANCE DES SOUVERAINS

L'héritière et les éditeurs avaient subi de vives pressions. Il durent remettre aux émissaires des monarques les originaux des lettres et jurer leurs grands dieux qu'ils n'en publieraient pas de copies. Tançant leur agent à Kehl, Ruault et Beaumarchais écrivaient en 1784 :

Dans la réponse que vous avez faite au *monstre gris* vous vous êtes trop hasardé de dire que l'on avait des *copies* des principales lettres du Roi de Prusse et de l'Impératrice de Russie. L'un et l'autre ignoraient que l'on eût des copies de leurs lettres. On a dit à leurs ministres à Paris, en leur rendant les originaux de leurs maîtres, que l'on n'avait point fait de copie. Ils peuvent apprendre par la voix

<sup>47</sup> Nicolas Ruault à Brice Ruault, 14 janvier 1786, *Gazette*, p. 66.

<sup>48</sup> Jacques-Joseph-Marie Decroix à Nicolas Ruault, 15 mars 1786, BnF, n.a.fr. 13139, f. 345, et Decroix à Beuchot, 19 septembre 1819 : « On voit que beaucoup de ces lettres [de ou à Frédéric II] manquent dans l'édition de Kehl, où l'on ne put faire usage que des minutes ou copies communiquées par M<sup>me</sup> Denis » (BnF, n.a.fr. 25135, f. 53).

<sup>49</sup> Thèse suggérée par P. Bonnefon, p. 87-88, et positivement affirmée par C. de Larivière, *La France et la Russie au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1909 (rééd. Genève, Slatkine Reprints, 1970), p. 159-194. Catherine II jugeait M<sup>me</sup> Denis coupable (22 février [4 mars] 1788, *SRIO*, t. 23, p. 438) mais l'absolvait au vu de son grand âge.

publique, qu'il en existe. Cela est très délicat envers des souverains. Il eut mieux valu laisser le *monstre gris* dans son erreur, et faire notre affaire en silence<sup>50</sup>.

Les éditeurs de Kehl s'étaient promis de passer outre à l'opposition de Saint-Pétersbourg. S'accordant à tenir secrètes les copies des lettres de la tsarine, ils s'avancèrent masqués pour faire leur « affaire en silence ». Cette conspiration détermine plusieurs aspects du *Prospectus* et des avertissements. Beaumarchais n'a jamais annoncé la publication de la *Correspondance des souverains* qui lui aurait pourtant assuré une excellente publicité. Première expression publique de la Société littéraire et typographique, l'*Avis aux Personnes qui ont des Écrits particuliers, des Pièces fugitives ou des Lettres de M. de Voltaire* de 1780 s'engage à restituer aux correspondants de Voltaire les lettres qu'ils lui avaient adressées<sup>51</sup>. L'édition de Kehl ne devait donc intégrer que la seule correspondance active, annonce propre, entre autres usages, à rasséréner la tsarine. Le *Prospectus* de janvier 1781 manifeste la même prudence. Il esquisse la distinction de la *Correspondance générale* et des *Correspondances particulières* sans annoncer que celles-ci incluraient la *Correspondance des souverains*. Cette distinction est essentielle : à la différence de la *Correspondance générale*, les *Correspondances particulières* intègrent la correspondance passive, et donc les lettres des monarques. Comme le notent A. Brown et A. Magnan, « la bipartition formelle [...] entre “masse des lettres” rangée chronologiquement et “correspondances suivies” détachées “sur des objets particuliers”, masquait le projet encore inavouable de publier les lettres des souverains, qui ne sera jamais officiellement déclaré et ne sera réalisé qu'à la fin du processus, à la faveur de l'agitation pré-révolutionnaire<sup>52</sup> ». L'*Avis* du 5 mars 1784 se contente d'annoncer la parution d'une vague et innocente « Correspondance littéraire<sup>53</sup> ». Entre autres finalités, les avis et manifestes de la Société typographique et littéraire devaient endormir la vigilance des

50 Nicolas Ruault et Beaumarchais à Le Tellier, 27 mars 1784, G. et M. von Proschwitz, *Beaumarchais et le Courier de l'Europe*, SVEC, 273-274 (1990) [désormais G. et M. von Proschwitz], t. 2, p. 806. Proschwitz n'a pu identifier ce « monstre gris », s'interrogeant sur son identité : « serait-ce Frédéric II de Prusse ? ». À moins qu'il ne s'agisse du margrave et de ses censeurs ?

51 G. et M. von Proschwitz, p. 568-569 : « Loin de les joindre à celles de l'Auteur & de les publier dans l'édition qu'elle prépare, cette Société croit devoir offrir aux Personnes qui ont déposé leurs sentiments dans le sein de M. de Voltaire, de leur rendre leurs lettres afin qu'il n'en puisse être fait, dans aucun tems, un usage contraire à leur volonté ».

52 A. Brown et A. Magnan, « Aux origines de l'édition de Kehl. Le *Plan* Decroix-Panckoucke de 1777 », *Cahiers Voltaire*, 4 (2005), p. 83-124 (ici, p. 111, n. 116). Decroix aurait préféré que l'on fusionne chronologiquement les lettres (Decroix à Ruault, 7 et 29 juillet 1782, BnF, n.a.fr. 13139, f. 243-246).

53 G. et M. von Proschwitz, p. 791-794.

souverains. La conspiration éditoriale explique enfin certains aspects de l'architecture des *Œuvres complètes*, qui ne ressortit pas exclusivement à des motifs littéraires. La relégation de la correspondance à la fin des *Œuvres* s'imposait aux éditeurs : il fallait se donner le temps de rassembler un nombre considérable de lettres éparpillées à travers l'Europe<sup>54</sup>. N'aurait-il pas dès lors été logique de faire apparaître la *Correspondance générale* après celle des souverains et de D'Alembert, déjà constituée en un corpus cohérent ? Il n'est pas anodin que les éditeurs aient rejeté les pièces politiquement sensibles à la fin de la collection. La correspondance avec Frédéric, Catherine et D'Alembert forme respectivement les tomes 64-66, 67 et 68-69 de l'édition in-8°, le soixante-dixième se composant des *Mémoires*, le plus brûlant des textes antifrédériciens de Voltaire, et de la *Vie de Voltaire* par Condorcet. Or, les éditeurs avaient envisagé de ne pas publier la correspondance avec D'Alembert : ces lettres « sont écrites avec tant de liberté, qu'on n'ose les comprendre dans la collection générale. Je crois vous avoir déjà dit qu'il serait prudent de les publier séparément à une époque éloignée, dans 2 ou 3 ans, lorsque les éditions seront épuisées ou vendues soit en gros soit en détail<sup>55</sup> ». Elles furent réintégrées *in extremis* dans la collection grâce à la tempête politique provoquée par « la convocation des États généraux<sup>56</sup> ». On sait par ailleurs que le soixante-dixième volume est sorti en avril ou mai 1790, Condorcet réécrivant la *Vie de Voltaire* pour tenir compte de la Révolution<sup>57</sup>. Dans cette perspective, le soixante-septième volume aurait pu être le dernier de la collection et Catherine II a d'ailleurs tenté d'en interdire la publication. Des raisons politiques rendent donc partiellement compte de l'ordonnancement des volumes. Les éditeurs ont sagement différé la publication des brûlots pour ne pas compromettre le sort de la collection.

54 Au sujet de cette relégation, Decroix écrivait à Beuchot le 30 septembre 1817 : « cela était alors forcé, parce que ce délai servait à compléter cette p[art]ie presque entièrement neuve » (BnF, n.a.fr. 25135, f. 15).

55 Nicolas Ruault à La Hogue, 12 mai 1787, G. et M. von Proschwitz, p. 972.

56 A. Magnan, « Une lettre oubliée de Beaumarchais sur l'édition de Kehl et sur la genèse de *Candide* », dans M. Delon et C. Seth (dir.), *Voltaire et l'Europe. Hommage à Christiane Mervaud*, Oxford, 2000, p. 307-319 (p. 314, n. 18).

57 Un des signes les plus manifestes de la présence de la Révolution au cœur de la *Vie de Voltaire* est la note qui réhabilite Jean-George Lefranc de Pompignan : il « vient d'effacer, par une conduite noble et patriotique, les taches que ses délations épiscopales avaient répandues sur sa vie » (Kehl, t. 70, p. 162). L'évêque de Vienne avait pris le 22 juin 1789 la tête des cent quarante-neuf membres du clergé réunis au tiers état ; président de l'Assemblée constituante puis ministre de Louis XVI, il ne démissionna pas après la constitution civile du clergé.



Si les éditeurs « faisaient leur affaire en silence », comment leur conspiration fut-elle éventée ? Grimm s'attendait à une manœuvre de Beaumarchais. Dès 1783 il savait que « Figaro » avait mis la main sur les copies de certaines lettres de la tsarine<sup>58</sup>. D'après les éditeurs de Kehl, M<sup>me</sup> Denis aurait vendu la mèche en 1787. S'étant engagée envers la tsarine à ne pas communiquer les lettres, elle se dédouana en annonçant à Grimm l'imminence de leur publication. Telle est la version de Nicolas Ruault :

Nous étions le mieux du monde ensemble lorsque dernièrement j'ai eu besoin de compléter les lettres de l'impératrice de Russie sur une copie très exacte qu'elle a en forme de registre ; elle me l'a sur-le-champ communiquée de bonne grâce et j'ai vu qu'il nous manquait une douzaine de ces lettres. Revenez, me dit-elle, dans 4 jours et vous les copierez avec moi. Ensuite elle [...] me demande pour trois ou quatre jours les bonnes feuilles imprimées du volume des lettres de l'impératrice. Je pris sur moi de les lui prêter sans en rien dire à l'éditeur principal [Beaumarchais]. Je retourne le 4<sup>e</sup> jour chercher ces feuilles et copier les lettres qui me manquaient. Quel fut mon étonnement lorsque j'appris de la bouche même de cette femme que les feuilles imprimées étaient en route pour Saint-Pétersbourg ; qu'elle avait prié Mr. Grimm de les faire parvenir à l'impératrice, afin de lui donner connaissance de l'impression de ce recueil et d'avoir son approbation pour le publier. Eh ! Madame lui dis-je, de quoi vous êtes-vous mêlée ? Tout ceci ne vous regarde point ; vous n'y êtes pour rien. Vous me jetez dans un embarras horrible. M. de Beaumarchais ignore que je vous ai prêté les feuilles. Je vais dans l'instant lui dire ce que j'ai fait avec vous et ce que vous avez fait avec moi. M<sup>me</sup> Denis m'avoua qu'elle craignait beaucoup l'impératrice de Russie et que si Catherine II s'irritait de la publicité de ses lettres, toute sa colère retomberait sur la nièce de Voltaire qui est censée avoir livré, vendu ou donné les manuscrits.

Ruault ajoute que Beaumarchais « attend avec inquiétude la décision de l'autocratrice<sup>59</sup> ».

Que penser d'une version trop belle pour n'être pas romancée ? Nicolas Ruault écrit cette lettre à son frère Brice plus d'un mois et demi après que Grimm a rendu compte à Catherine II de la publication de ses lettres dans les épreuves

58 Catherine II à Grimm, 20 septembre [1<sup>er</sup> octobre] 1783, *SRIO*, t. 23, p. 284 : « Je suis bien fâchée de ce que Figaro soit en possession de mes lettres à Voltaire ; par la copie de celle que vous m'avez envoyée je vois que je faisais très mal d'écrire à Voltaire, car, bien loin d'être passable, je la trouve très vulgairement écrite, et souhaite de tout mon cœur que rien de ces lettres n'entre dans l'impression du seigneur Figaro ».

59 Nicolas Ruault à Brice Ruault, 25 janvier 1788, *Gazette*, p. 103-104.

du soixante-septième volume de l'édition de Kehl. On ne saurait exclure que M<sup>me</sup> Denis, qui « craignait beaucoup l'impératrice », ait soit orchestré ce détournement avec les éditeurs, soit pris l'initiative de remettre le volume au « souffre-douleur » de la tsarine pour s'exonérer de tout reproche. Frappante est la difficulté qu'il y a à accorder ce récit avec la lettre ostensible citée plus haut, où elle niait catégoriquement avoir donné communication aux éditeurs des lettres de l'impératrice : elle leur remet ici son « registre » pour qu'ils complètent leur édition.

290

Le 11 décembre 1787, Grimm rendait compte de la situation à la tsarine : « j'attends aussi les ordres suprêmes de mon auguste Souveraine au sujet de sa correspondance avec M. de Voltaire que j'ai lue en caractères moulés avec le plus grand plaisir ». Grimm avait diligenté une enquête. À ses accusations, Beaumarchais répondit en guise de plaidoyer *pro domo* : « Je n'ai aucun tort ; je suis négociant ; j'ai acheté et je vends. Prenez-vous en à ceux qui m'ont vendu », manière élégante d'incriminer M<sup>me</sup> Denis et Panckoucke. Il s'affirmait cependant prêt à déférer aux « ordres souverains de l'impératrice » et à différer toute publication jusqu'à réception de ses oukases. Elle désirera supprimer le volume ? Qu'à cela ne tienne : on le supprimera. Préférera-t-elle des cartons ? On « en fera partout où ils sont exigés ». « Voilà les accents de Figaro auxquels j'ajoute qu'immédiatement après qu'il aura promis la suppression, le volume paraîtra dans quelque coin de France ou d'Allemagne<sup>60</sup> ». Aussi recommandait-il instamment la solution des cartons : « Si avant de permettre la publication, Votre Majesté m'ordonne de lui envoyer les passages qui me paraîtraient susceptibles de suppression, je le ferai et l'on attendra la décision de l'immortelle [...]»<sup>61</sup>. À ce stade Grimm se contente d'informer l'impératrice de la situation et de lui conseiller une stratégie. Le 8 janvier 1788, Catherine II s'accrochait au fol espoir d'interdire la publication :

faites en sorte, je vous prie, que Figaro ne publie aucune de mes lettres, et à cet effet achetez tout ce qu'il y a d'imprimé de ce tome, et jetez-le tout entier au feu ; mais faites en sorte que ce vilain homme n'en garde pas un exemplaire, afin qu'après l'avoir vendu à moi, il ne le réimprime derechef ; car ce coquin est capable de tout<sup>62</sup>.

60 Soupçon légitime ! Confronté aux censeurs du margrave, les éditeurs eurent l'idée d'imprimer « la Correspondance en Hollande ou à Genève » (Decroix à Ruault, 3 avril 1786) ou de n'éditer que les lettres politiquement anodines et de réserver les autres pour un « supplément que l'on donnerait quand et où bon semblerait » (27 mai 1786 : lettres citées par Bengesco, t. 4, p. 120-121).

61 Grimm à Catherine II, 30 novembre [11 décembre] 1787, *SRIO*, t. 44, p. 363.

62 Catherine II à Grimm, 28 décembre 1787 [8 janvier 1788], *SRIO*, t. 23, p. 436.

Grimm s'était entre-temps adressé au ministre français des affaires étrangères, le comte de Montmorin, pour qu'ils marquent ensemble sur un exemplaire du soixante-septième volume les textes devant être retranchés<sup>63</sup>. Ce témoignage est décisif : contrairement à ce qu'a prétendu Beaumarchais, ce n'est pas l'impératrice en personne qui a désigné les passages censurés mais son homme de confiance travaillant de concert avec le chef de la diplomatie française. La censure ne sert pas exclusivement les intérêts de Catherine II mais ceux de la relation franco-russe. Versailles et Saint-Pétersbourg s'accordent à ne pas jeter de l'huile sur le feu de rapports belliqueux mais en voie d'apaisement : en ce début de 1788 ils s'apprêtent à signer un traité de commerce. Il n'est d'ailleurs pas certain que Grimm et Montmorin aient travaillé sur le volume de M<sup>me</sup> Denis ; ils ont pu exiger des éditeurs la communication d'un exemplaire relié. Il ne fait en revanche aucun doute que le livre corrigé par leurs soins fut adressé à la tsarine, qui se rallia la mort dans l'âme à la solution des cartons :

je désirerais beaucoup que mes lettres ne parussent pas, parce qu'elles ne méritent pas assurément l'impression ; mais comme la chose est faite et s'il est impossible d'en empêcher la publication, faites en sorte que les passages marqués par vous et par M. de Montmorin soient effacés, et au reste on fera de Figaro et de son impertinence tout ce que vous voudrez.

Elle allait jusqu'à menacer Beaumarchais de ses foudres : « Mais au moins empêchez-le d'avoir l'impudence de m'envoyer un exemplaire de mes lettres, imprimées contre mon gré ; sinon je serai obligée de demander qu'il soit puni comme il le mérite »... La Grande Catherine prétend n'avoir pas « ouvert le livre<sup>64</sup> », s'étant déchargée de ce soin sur son favori, le comte Mamonov<sup>65</sup> ; elle le retourna<sup>66</sup> sans rien modifier aux suppressions suggérées par Grimm et Montmorin.

En haut lieu, on se doutait que Figaro et son équipe ne s'exécuteraient pas de gaieté de cœur ni sans malice. On prétendit établir des mesures de strict contrôle. Grimm exigea que les feuilles remplacées par les cartons lui soient remises déchirées afin qu'il rende compte à l'impératrice du bon accomplissement de sa mission. Figaro avait plus d'un tour dans son sac. Espiègles, les éditeurs résistèrent à la censure en préservant le texte authentique dans de rares exemplaires. En témoigne la lettre de Nicolas Ruault du 26 mai 1788 :

63 Catherine II à Grimm, 22 février [4 mars] 1788, *SRIO*, t. 23, p. 438.

64 Catherine II à Grimm, 22 février [4 mars] 1788, *SRIO*, t. 23, p. 438.

65 C. de Larivière identifie « l'habit rouge » dont il est question dans cette lettre au favori de la tsarine dans les années 1780 (*La France et la Russie au XVIII<sup>e</sup> siècle*, p. 179, n. 1).

66 Catherine II à Grimm, 25 avril [6 mai] 1788 : « Vous aurez reçu par le dernier courrier ce que je vous ai mandé sur la correspondance avec Voltaire que Figaro a fait imprimer ; je vous ai renvoyé le volume lu par M. de Montmorin [...] », *SRIO*, t. 23, p. 447.

L'autocrate de toutes les Russies nous a fait donner de ses nouvelles par M. de Montmorin. Ce que nous avons espéré de cette main impériale est arrivé ; force cartons à faire dans ce volume, elle a marqué seize pages à déchirer et à refaire ; 10 lignes d'un côté, 6 de l'autre, jusqu'à des mots que l'on supprime<sup>67</sup>. Il faut s'y résoudre mon cher philosophe. [...] Son agent Grimm veut qu'on lui remette les feuilles déchirées pour prouver à sa dame et commandante qu'il a bien fait exécuter ses ordres. On lui en donnera des déchirées et ce qu'on voudra. Grimm ne sait et ne saura point le nombre de nos exemplaires. Il nous sera facile d'en garder quelques-uns sans déchirure pour nos bons amis<sup>68</sup>.

Ce témoignage accrédite l'idée que les rares exemplaires non censurés de l'édition in-8° signalés par Barbier n'ont pas échappé par inadvertance aux cartons mais à dessein et comme par volonté de défier les ciseaux d'Anastasie.

Catherine II n'aurait pas respecté ses engagements de régler le prix des cartons. S'y était-elle d'ailleurs jamais engagée ? Nous n'en avons aucune preuve. S'adressant en 1791 au prince Nicolaï Iousouпов, Beaumarchais feignait de s'en plaindre : « Quoi qu'il en soit, mon Prince, on m'a dit que c'était ce malheureux *Tarare* qui avait empêché la plus magnifique des Reines de me faire justice sur les sacrifices d'argent que j'ai faits pour lui plaire, en réimprimant 412 mille pages dans toutes mes Éditions de *Voltaire*<sup>69</sup>, pour faire des cartons à ses lettres. Lettres, soit dit entre nous deux, qui lui font plus d'honneur que toutes les couronnes du monde. C'est 15 mille francs que je perds, l'état desquels j'avais prié Mr. de Grimm et le Prince de Nassau, mon ami, de mettre sous les yeux de l'impératrice. Quelqu'un m'a répondu : *on ne lui parlera point de vous*. J'en suis donc pour mon zèle, et pour mes 412 mille pages changées [...]»<sup>70</sup>.

#### LES ONZE PASSAGES CENSURÉS

Quels sont les objets et les enjeux de la censure ? Le « blanchisseur » de la *Correspondance des souverains* s'était hasardé à un pronostic : « Pour moi je devine d'avance les endroits qui seront effacés par la main impériale, il y a

67 Ces données semblent fantaisistes, raison supplémentaire pour ne pas prendre les lettres de Nicolas Ruault à son frère au pied de la lettre. Nous n'avons pas connaissance de cartons composés pour remplacer de simples « mots » du soixante-septième volume et les onze passages censurés ont entraîné la suppression de vingt pages. Les archives de Ruault restent « à exploiter » (A. Brown et A. Magnan, « Aux origines de l'édition de Kehl », p. 89, n. 21).

68 Nicolas Ruault à Brice Ruault, 28 mai 1788, *Gazette*, p. 112-113.

69 « Toutes mes Éditions » : Beaumarchais sous-entend donc qu'il a fait cartonner l'in-8° comme l'in-12...

70 Beaumarchais au prince Nicolaï Iousouпов, 12 novembre 1791, G. et M. von Proschwitz, p. 1111. Ces données statistiques restent à vérifier.

quelques petits mots sur le roi de Prusse, sur Louis XV qu'elle ne laissera pas subsister<sup>71</sup> ». Nicolas Ruault se trompait partiellement. En 1788, Grimm et Montmorin n'avaient que faire de Frédéric II ; ils s'intéressèrent exclusivement à la relation franco-russe et à l'image internationale de l'impératrice.

Les onze suppressions signalées par Barbier portent sur neuf lettres écrites entre le 20 octobre 1770 et le 18 janvier 1774. Deux suppressions se rapportent à la religion. Quand Frédéric II aimait à jouer l'esprit fort, Catherine entendait inspirer une piété tout orthodoxe<sup>72</sup>. Elle s'était cependant laissée aller à deux railleries anticléricales qui n'échappèrent pas à la vigilance de Grimm. Les neuf autres suppressions se rapportent à l'antagonisme franco-russe des années 1768-1774, qu'on a pu qualifier de « lutte diplomatique, mêlée de faits de guerre indirects<sup>73</sup> ». Depuis la guerre de Sept Ans, la France ne songeait qu'à prendre sa revanche sur l'Angleterre. Il lui fallait assurer ses arrières en contenant la Russie aussi loin que possible à l'est<sup>74</sup>. L'habile et agressive politique d'expansion territoriale de la Grande Catherine lui donna du fil à retordre<sup>75</sup>. Pour tenter de la contrer, la diplomatie secrète de Louis XV s'appuya sur trois alliés traditionnels : la Pologne, la Turquie et la Suède. Avec l'élection du roi Stanislas Poniatowski, marionnette de la tsarine, et la Diète de 1768, la Pologne était passée sous protectorat russe. Les Confédérés de Bar, militants catholiques de l'indépendance polonaise, prirent les armes contre Stanislas et la Russie. Le « Secret du Roi » envoya clandestinement des officiers d'abord dirigés par Dumouriez puis, en 1771, par le baron « de Vioménil<sup>76</sup> », pour encadrer et soutenir leur action. Après s'être illustrés par la prise du château de Cracovie le 2 février 1772, huit de ces Français, commandés

71 Nicolas Ruault à Brice Ruault, 25 janvier 1788, *Gazette*, p. 104.

72 « À la cour de Catherine on ne traitait pas la religion légèrement », selon le mot de La Harpe cité par N. Struve, « Catherine II et la religion », dans A. Davidenkoff (dir.), *Catherine II et l'Europe*, p. 174.

73 *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France*, t. 1-21, Paris, 1884-1998 (en cours) [désormais *Recueil*], t. 9, Paris, Alcan, 1890, p. 264.

74 J. Hardman et M. Price, *Louis XVI and the comte de Vergennes : correspondance 1774-1787*, *SVEC*, 364 (1998), p. 120-144.

75 M. Heller, *Histoire de la Russie et de son empire*, trad. A. Coldefy-Faucard, Paris, Flammarion, 2005, p. 573 : « durant les trois cents ans d'existence de la dynastie Romanov, l'Empire de Russie s'agrandit à la vitesse de cent quarante kilomètres carrés par jour. Par leurs dimensions, les conquêtes territoriales de Catherine II surpassent celles de Pierre le Grand. L'accroissement de la population est plus important encore. En 1762, la Russie compte dix-neuf millions d'habitants ; en 1796, elle en abritera trente-six millions ».

76 Antoine-Charles du Houx, baron de Vioménil (1728-1792). Voir les *Lettres particulières du baron de Vioménil (officier général envoyé par la France pour diriger les opérations militaires des Confédérés) sur les affaires de Pologne en 1771 & 1772* [...], Paris, 1808. D'après la *Correspondance secrète inédite de Louis XV* (éd. E. Boutaric, Paris, Plon, 1866, t. 1, p. 156), le « Livre rouge » de la diplomatie secrète répertorie 64 000 livres de dépenses en 1771 et 42 261 en 1772 pour la « mission de M. de Vioménil ».

par M. de Choisy, durent se rendre aux troupes de la tsarine<sup>77</sup> qui refusa, dans un premier temps, de les libérer et qu'elle menaça même de déporter en Sibérie<sup>78</sup>. Cette affaire envenima les relations franco-russes. L'insurrection des Confédérés de Bar fit long feu, défaite conduisant au premier partage de la Pologne en 1772. Pour ouvrir un second front, la France avait invité la Turquie à déclarer la guerre à la Russie le 6 octobre 1768. L'ambassadeur de France auprès de la Sublime Porte, le « chevalier de Saint-Priest<sup>79</sup> », engagea au service du sultan Mustafa III le « baron » François « de Tott », diplomate confirmé, officier de renseignement et artillerie improvisé<sup>80</sup>. Remarquable réorganisateur de l'artillerie ottomane, Tott fortifia les Dardanelles menacées par la flotte russe ; il fit fondre force canons sur la base, prétend-il, des indications de l'*Encyclopédie*<sup>81</sup>. Malgré ce soutien militaire, l'empire ottoman dut signer le 21 juillet 1774 l'humiliant traité de Kutchuk-Kainardji, qui se tient aux origines de la « Question d'Orient ». La diplomatie française connut son seul succès sur le terrain de Suède. Catherine prétendait perpétuer

- 77 Commandés par Choisy, les hommes de Vioménil s'emparèrent de la forteresse de l'ancienne capitale polonaise en passant par un « trou de latrines ». Le siège des forces russes les accula à la reddition le 26 avril. Voir A. de Badereau, « Les archives du baron de Vioménil », *Bulletin de l'Académie François Bourdon*, janvier 2004, n° 5, p. 8-11 (<https://www.afbourdon.com/conferences-publications/nos-publications/bulletin-de-lacademie-francois-bourdon/bulletin-de-lacademie-francois-bourdon-05/?hilitte=%27Bulletin%27%2C%272004%27>) et *Histoire des révolutions de Pologne*, Varsovie [Paris], 1778, 2 vol., t. 2, p. 195. Ce fait d'armes inspira à Voltaire des sarcasmes sur un officier entré « par un trou comme un blaireau dans Cracovie » : « Cela me paraît le comble de l'absurdité, du ridicule et de l'injustice » (D 17627).
- 78 Voir la liste des « huit » prisonniers (sept seulement sont nommés), « tous officiers de la légion de Lorraine », communiquée à D'Alembert en octobre 1772 (C. Henry, éd., *Œuvres et correspondances inédites de D'Alembert*, Paris, 1887, p. 248-250). Le « Choix » qui y figure désigne « Choisy » (A. Lortholary, *Les « Philosophes » du XVIII<sup>e</sup> siècle et la Russie*, p. 367, n. 8), sur le sort duquel Voltaire était resté dans l'incertitude (D 17915).
- 79 François-Emmanuel Guignard (1735-1821), chevalier puis comte de Saint-Priest, ambassadeur de France à Constantinople (1768-1784), où il succéda à Vergennes. Il entra en fonction juste après que Vergennes a convaincu le sultan de déclarer les hostilités : voir Saint-Priest, *Mémoires*, éd. N. Mietton, Paris, Mercure de France, 2006, p. 121.
- 80 Fils d'un officier hongrois entré dans la carrière diplomatique française, le baron François de Tott (1733-1793) fut chargé par Saint-Priest d'assister l'armée ottomane dans la guerre contre la Russie. Ce « Robinson des négociateurs » (*Correspondance littéraire*, novembre 1784) était apprécié par le sultan. Voir F. de Tott, *Mémoires du baron de Tott sur les Turcs et les Tartares, Maestricht, 1785*, éd. F. Tóth, Paris, H. Champion, et Genève, Slatkine, 2004 ; *Deux Voyages au temps de Louis XVI, 1777-1780. La mission du baron de Tott en Égypte en 1777-1778 et le Journal de bord de l'Hermione en 1780*, éd. J.-P. Bois, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005 ; C. C. de Peyssonnel, *Lettres de M. de Peyssonnel, ancien consul à Smyrne, contenant quelques observations relatives aux mémoires qui ont paru sous le nom de Baron de Tott*, Amsterdam, 1785. Tott avait fourni à Voltaire des renseignements sur la Turquie (D 14125, D 14137, D 20281, D 20311).
- 81 *Mémoires du baron de Tott*, p. 284-286. Tott passe sous silence l'action des « officiers d'artillerie » français placés sous ses ordres, s'attribuant « quasiment tous les succès des progrès dans l'artillerie turque » (p. 36).

l'état d'anarchie de ce pays déchiré par l'affrontement de deux partis affublés de « noms bizarres<sup>82</sup> », les « Chapeaux », francophiles et favorables à la restauration de l'autorité monarchique, et les « Bonnets », russophiles qui prétendaient maintenir la couronne sous la coupe de la Diète<sup>83</sup>. Avec force subsides, Versailles incita Gustave III à prendre le pouvoir par le coup d'État du 19 août 1772. Réduisant les Bonnets à quia, le roi établit un gouvernement absolutiste.

Le traitement épistolaire de ces trois enjeux se laisse deviner. L'idéologie tsariste travestit son expansionnisme en mission civilisatrice. L'invasion de la Pologne vise à défendre la tolérance et la liberté contre le fanatisme catholique ; la guerre russo-turque est le combat des Lumières contre la barbarie ; et Catherine II ne condamne le coup d'État de Suède que par exécration de l'absolutisme. De son côté, Voltaire porte aux nues la « triomphatrice de l'empire ottoman, et pacificatrice de la Pologne » (D 15664). Il approuve la répression des « confédérés polaqes » (D 17594), qui sont « les esclaves et les satellites de Rome théologienne<sup>84</sup> ». L'armée russe aurait inventé l'ingérence humanitaire, étant « la première de cette espèce depuis que la terre existe, une armée de paix, qui ne sert qu'à protéger les droits des citoyens et à faire trembler les persécuteurs<sup>85</sup> ». Il réprovoe également l'intervention de Vioménil<sup>86</sup> et de ses « don quichottes Welches », insistant très mollement auprès de la tsarine pour obtenir leur libération<sup>87</sup>. Il applaudit par-dessus tout à la guerre contre Mustafa III, « gros cochon » (D 15487, D 16215, D 17191), « gros bœuf » (D 17073) et « tyran imbécile » (D 16012). Ses sarcasmes n'épargnent pas le « chevalier de Saint-Priest » (D 18505 et D 18605) ni le baron de Tott, « welche au service de la sublime porte » (D 18929) et putatif « premier canonnier de l'univers<sup>88</sup> ». Voltaire feint même un extravagant projet de « croisade<sup>89</sup> », invitant Catherine II à s'allier aux Habsbourg pour libérer l'Europe du joug

82 Selon le mot de Marianne Molander Beyer : Comte de Creutz, *La Suède et les Lumières. Lettres de France d'un Ambassadeur à son Roi (1771-1783)*, Paris, Michel de Maule, 2006, [désormais M. Molander Beyer], p. xxxii.

83 M. Molander Beyer, p. xxxviii : « Les Chapeaux représentaient les intérêts de la bureaucratie et de la noblesse, alors que les Bonnets soutenaient les revendications des ordres roturiers contre l'aristocratie et celles du peuple contre les détenteurs des charges publiques ». Cf. G. von Proschwitz, *Catherine II et Gustave III*, [Stockholm], National Museum, 1998, p. 14-17.

84 Voltaire, *Discours aux Confédérés catholiques de Kamienieck en Pologne*, M, t. 27, p. 75.

85 Voltaire, *Sermon*, M, t. 26, p. 582. Cf. D 14187 : Catherine « fait marcher cinquante mille hommes en Pologne pour établir la tolérance et la liberté de conscience ».

86 D 17408, D 17429, D 17539, D 17627, D 17635, D 17762.

87 D 17635, D 17762, D 17844. Cf. D 18326 : « Je me borne à rire quand je lis dans votre lettre que vous voulez les garder quelque temps dans vos états pour qu'ils enseignent les belles manières dans vos provinces ».

88 D 17165 ; voir aussi D 16774, D 16997, D 17008, D 17165, D 18605, D 18831.

89 D 15487, D 15664, D 15865, D 16774, D 16984, D 17993, D 18509, D 18605.

ottoman. Fait-il preuve d'aveuglement dans sa ferveur laudative ? On l'a prétendu : « Quoi que fasse, quoi que dise Catherine, Voltaire inlassablement pendant quinze ans dira amen<sup>90</sup> ». Ce n'est pas exact. Outre que cette lecture omet de prendre en compte les avantages symboliques et réels qu'il retirait du service idéologique délibérément rendu à celle dont il construisait l'image rayonnante, il est au moins un sujet sur lequel il se détache d'elle et qui prouve que son engagement n'est pas dicté par la flagornerie. Au risque de déplaire à sa chère « Catau », il approuve le coup d'État de Gustave III<sup>91</sup>. Par-delà l'intérêt qu'il avait à renouveler les figures de son « brellan de rois » dans le Nord, sa défense de la couronne suédoise découle des deux principes de sa politique, l'antichristianisme et le despotisme éclairé (ou plus exactement, « un monarchisme qui ne fait grâce qu'à très peu de monarques : à ceux qui furent les agents actifs, et hors série, du progrès<sup>92</sup> »). Aux yeux de Voltaire, Gustave III a le triple bonheur de n'être point catholique, de restaurer au nom des Lumières l'autorité monarchique et d'imposer silence aux parlements réactionnaires. Le service idéologique dont le patriarche s'est chargé n'implique pas servilité mais cohérence et fidélité à certains idéaux.

Voici les onze suppressions signalées par Barbier d'après la pagination du soixante-septième volume de l'édition in-8° de Kehl. Nous indiquons le numéro d'ordre de chaque lettre dans l'édition définitive de la *Correspondance* par Besterman (suivi, entre parenthèses, de la référence des lettres auxquelles répond Catherine) et son numéro dans l'édition de Kehl. Les dates, exprimées dans le calendrier grégorien (« nouveau style »), sont celles arrêtées par Besterman. Nous reportons en outre les notes de l'édition Beuchot des *Œuvres complètes* de Voltaire. Le texte de Kehl diffère par endroits de celui établi par Besterman.

#### Suppression n°1

D 16714 (D 16660) / Kehl 60 / 20 octobre 1770

Kehl, p. 117. Après la douzième ligne, « Je ne parle point des Vénitiens ; je trouve qu'il n'y a que le Pape et le Roi de Sardaigne qui aient du mérite en Italie<sup>93</sup> ».

90 M. Colin, « À propos de la correspondance entre Catherine II et Voltaire », *Rousseau et Voltaire en 1978*, Genève-Paris, Slatkine, 1981, p. 178-210 (ici, p. 190).

91 Voltaire condamne mollement le putsch de Gustave III dans ses lettres à Catherine (D 17993 ; cf. D 18115, où il dissuade l'impératrice de s'aventurer en Scandinavie). Dans d'autres lettres, il l'approuve chaleureusement (notamment D 17914, D 17915, D 17924).

92 R. Pomeau, *Politique de Voltaire*, Paris, Armand Colin, 3<sup>e</sup> éd., 1994, p. 42.

93 Depuis le traité d'Aix-la-Chapelle, l'Italie était passée sous la tutelle de la France et de l'Autriche. Vienne et Versailles s'accordant à brider la « Sardaigne » (*Recueil*, t. 1, p. 483), Catherine éprouve une sympathie naturelle pour cette cour. Sa défense du « Pape » desservait en outre la cause russe auprès des amis de Voltaire.



### Suppression n° 2

D 17482 (D 17391) / Kehl 98 / 29 novembre 1771

Kehl, p. 208. Après ces mots de la première ligne, *Maître de Damas*, « Mais quelle honte pour vos compatriotes, pour cette noblesse française, si remplie d'honneur, de courage et de générosité, de se trouver parmi les bandits de Pologne<sup>94</sup>, qui font serment, devant des images miraculeuses, d'assassiner leur Roi<sup>95</sup>, quand ils ne savent pas combattre ! Si, après ce coup, M. de Viomenil et ses compagnons<sup>96</sup> ne quittent pas ces gens-là, que faudra-t-il en penser ? »

### Suppression n° 3

D 17690 (D 17594, D 17627) / Kehl 109 / 10 avril 1772

Kehl, p. 233. À la moitié de la seizième ligne, « J'en ai un aussi [un remède] pour les petits maîtres sans aveu, qui abandonnent Paris pour venir servir de précepteurs à des brigands<sup>97</sup>. Ce dernier remède vient en Sibérie<sup>98</sup> ; ils le prendront sur les lieux ; ces secrets sont efficaces et ne sont point d'un charlatan ».

### Suppression n° 4

D 17690 (D 17594, D 17627) / Kehl 109 / 10 avril 1772

Kehl, p. 234, ligne 21, « Elle [l'impératrice Théodosa<sup>99</sup>] les baisait [les images], c'est ce que je ne fais pas ; il pensa lui en arriver malheur ».

94 Les confédérés de Bar.

95 Les confédérés avaient juré de mettre à mort Stanislas Poniatowski. L'attentat du 3 novembre 1771 échoua de justesse (voir notamment D 17475, n. 3 ; D 17476 ; D 17487-8 ; D 17493 ; D 17519). Le « serment » qu'ils ont prêté devant la Vierge noire de Czestochowa (D 17774, D 17844, D 17894) inspira l'article « Superstition » des *Questions sur l'Encyclopédie* ; « l'Église de Notre-Dame-de-Czenstochowa » donna le modèle du « temple de Gortine » des *Lois de Minos*, dont « le grand prêtre est l'Évêque de Cracovie » (D 17774).

96 La tsarine affiche sa parfaite connaissance du prétendu « Secret » de Louis XV. Vioménil venait de succéder à Dumouriez à la tête des officiers français encadrant les Confédérés de Bar.

97 Les « bandits de Pologne », qui se transforment en « brigands », marquent de l'irritation croissante de Catherine. Les officiers français ayant pris le château de Cracovie ne se rendront aux troupes russes que le 26 avril ; la tsarine anticipe leur châtement.

98 Catherine II menace de déporter les officiers français. Voltaire alerta le duc de Richelieu pour lui proposer, sans succès, ses bons offices (D 17763, D 17798).

99 Note de Beuchot : « Cette veuve de l'empereur Théophile [...] entreprit, non sans danger, mais avec succès, de renverser le parti puissant des iconoclastes qu'avait soutenu son mari, et de rétablir le culte des images [...] ». Railler Théodosa au pays des icônes revenait à passer pour iconoclaste.

### Suppression n°5

D 17694 (D 17635) / Kehl 110 / 14 avril 1772

Kehl, p. 236, ligne 3, après ces mots, *nous sommes très éloignés, je vous l'avoue, de faire des religieuses*, « et de les rendre étiques à force de brailler la nuit à l'église, comme cela se pratique à Saint-Cyr<sup>100</sup> ».

### Suppression n°6

D 17694 (D 17635) / Kehl 110 / 14 avril 1772

Kehl, p. 237, après la quatorzième ligne, « N'ayez pas peur, Monsieur ; vos Parisiens qui sont à Cracovie, ne me feront pas grand mal ; ils jouent une mauvaise farce, qui finira comme les comédies italiennes<sup>101</sup> ».

### Suppression n°7

D 17929 (D 17872) / Kehl 116 / 23 septembre 1772

298

Kehl, p. 249, après la vingt et unième ligne, « À propos que dites-vous de la révolution de Suède<sup>102</sup> ? Voilà une nation qui perd en moins d'un quart d'heure sa forme de gouvernement et sa liberté ; les états<sup>103</sup> entourés de troupes et de canons ont délibéré vingt minutes sur cinquante-sept points, qu'ils ont signés comme de raison. Je ne sais si cette violence est douce, mais je vous garantis la Suède sans liberté, et son Roi aussi despotique que celui de France<sup>104</sup> ; et cela deux mois après que le souverain et la nation s'étaient jurés réciproquement la stricte conservation de leurs droits ».

100 Institution fondée par M<sup>me</sup> de Maintenon pour l'éducation des filles des nobles ruinés ou morts sous le drapeau. Ce passage constitue la seconde censure pour motif religieux. Elle s'accommode en outre d'une raillerie sur la France et la religion catholique.

101 Note de Beuchot qu'il devait à « feu Decroix » : « Des coups de bâton ». L'heure de la victoire russe est imminente au siège de Cracovie (voir ci-dessus, n. 77). Après la déportation en Sibérie, Catherine II menace de brimades les hommes de Vioménil. Le ministère français demanda à D'Alembert d'intercéder auprès de la tsarine (Catherine II à Grimm, 8 [19] mai 1774, *SRIO*, t. 23, p. 303). En fait de clémence, elle répondit que les prisonniers français « jouissent de leur propre aveu d'un état supportable » (D 18062, n. 2). Voltaire remit la lettre à D'Alembert (D 18118). Cette réponse ne lui donna pas satisfaction ; il s'adressa de nouveau à l'impératrice pour réclamer la « délivrance » de ses compatriotes (D 18145, D 18155, D 18182, D 18299, D 18339, D 18473) sans plus de succès. Catherine refusa de délivrer ces « boute-feux qui soufflaient la discorde partout où ils se présentaient » (C. Henry, éd., *Œuvres et correspondances inédites de D'Alembert*, p. 261). Malgré les assurances de la tsarine, D'Alembert savait par Choisy que les « Prisonniers français [...] ont été traités indignement » (D 18811).

102 Note de Beuchot : « par cette révolution, qui est du 19 août 1772, toute l'autorité rentra dans les mains du roi, comme depuis Gustave-Adolphe jusqu'à Charles XI. Le parti des bonnets, ou du sénat, perdit toute sa puissance [...] ».

103 La Diète, qui tenait la couronne sous tutelle.

104 Des onze textes supprimés, ce passage est le plus injurieux pour Louis XV.

## Suppression n° 8

D 18062 (D 17993) / Kehl 120 / 3 décembre 1772

Kehl, p. 257, après la quinzième ligne, « C'est le roi de Suède qui donnera lieu au moyen de raccourcir votre voyage, s'il s'empare de la Norvège<sup>105</sup>, comme on le débite. La guerre pourrait bien devenir générale par cette escapade politique<sup>106</sup>. Si la France n'a pas d'argent, l'Espagne en a suffisamment, et il faut avouer qu'il n'y a rien de plus commode qu'un autre paye pour nous ».

## Suppression n° 9

D 18559 (D 18505, D 18509) / Kehl 129 / 22 septembre 1773

Kehl, p. 280, à la fin de la page, après ces mots, *Je n'oserais citer le seigneur Moustapha, mon ennemi et le vôtre*, « Parce que M. de Saint-Priest<sup>107</sup>, qui a vécu à Paris, et qui par conséquent a de l'esprit comme quatre, prétend qu'il en a prodigieusement ».

## Suppression n° 10

D 18559 (D 18505, D 18509) / Kehl 129 / 22 septembre 1773

Kehl, p. 281. Après la huitième ligne, « Je l'emploierai volontiers [la belle harangue]<sup>108</sup>, mais je sais d'avance que la dame<sup>109</sup> à qui vous voulez que je

**105** La Norvège subissait alors la domination du Danemark, pays allié à la Russie et « ennemi "naturel", quasi héréditaire de la Suède » (M. Molander Beyer, p. lvi).

**106** Les risques d'embrassement de l'Europe du nord après le coup d'État étaient réels. Gustave III avait ordonné des « démonstrations militaires » pour tenir en respect le Danemark (p. xlvii). Cf. G. von Proschwitz, *Catherine II et Gustave III*, p. 15 : Louis XV « a notifié à Catherine II son intention de venir en aide à la Suède dans l'éventualité d'une agression russe. Et pour montrer qu'il ne plaisantait pas, le roi de France avait réuni à Dunkerque des troupes d'infanterie ». La Russie était trop occupée en Pologne et en Turquie pour intervenir sur le théâtre suédois.

**107** Saint-Priest écrit dans ses *Mémoires* : « j'avais été autrefois pour [la tsarine] un objet d'aversion. C'était lors de la guerre des Turcs qui commença en 1768 et finit en 1774. Catherine était alors en grande correspondance avec Voltaire, et on trouve dans ses lettres imprimées deux ou trois traits épigrammatiques sur moi » (p. 295). Sur ces « traits épigrammatiques », voir D 18467, D 18559, D 18762 ; cf. D 18505 et D 18605. Catherine changea d'avis à l'égard de Saint-Priest. En prenant une part active à la signature de la convention de Constantinople du 8 janvier 1784 par laquelle la Turquie cédait la Crimée à la Russie, il était rentré en grâce auprès de la tsarine qui lui décerna le cordon de l'ordre de Saint-André (*Recueil*, t. 9, p. 375-376 ; Saint-Priest, *Mémoires*, p. 15-16 et 295). En 1788, Catherine II avait intérêt à ce que ne subsiste aucun vestige de son animosité de 1773.

**108** Le 12 août 1772, Voltaire avait composé un « discours » pour inviter Marie-Thérèse à s'allier à Catherine II contre la Turquie (D 18509). Il savait sans doute que ce projet était chimérique, l'Autriche s'inquiétant de l'expansion de la Russie en Europe orientale et méridionale. Voir les instructions données au baron de Breteuil en 1774 : « Cet empire [ottoman] non seulement n'est plus un objet commun de crainte et de jalousie, mais la maison d'Autriche doit s'intéresser à sa conservation, si elle veut empêcher la Russie d'acquérir une prépondérance qui la mettrait elle-même en danger » (*Recueil*, t. 1, p. 458).

**109** Note de Beuchot : « Marie-Thérèse » d'Autriche.

l'adresse a un chérubin indomptable<sup>110</sup>, assis sur le trépied de la politique, et qui, par sa lenteur et par l'obscurité de ses oracles, détruirait l'effet des plus belles harangues du monde, quelque grandes que fussent les vérités qu'elles pussent contenir. D'ailleurs il y a des gens qui n'aiment que ce qu'ils ont inventé, et qui sacrifient tout aux idées reçues ».

#### Suppression n° 11

D 18762 (D 18605) / Kehl 134 / 18 janvier 1774

Kehl, p. 287, après la onzième ligne, « Malgré les conseils de M. de Saint-Priest et les instructions du chevalier Tott, qui se tuera à force de fondre des canons<sup>111</sup> et d'exercer des canonniers. Il a beau être vêtu de caftans et d'hermines<sup>112</sup>, l'artillerie turque n'en sera pas meilleure et mieux servie<sup>113</sup> ; mais toutes ces choses sont des enfantillages auxquels on donne beaucoup plus d'importance qu'ils ne méritent. Je ne sais où j'ai lu que ces tours d'esprit sont naturels aux Welches ».

300

Versailles accueillit avec complaisance les pressions de la tsarine. En 1788, l'heure était à l'apaisement. Désavouant la diplomatie secrète de Louis XV, Louis XVI s'était rapproché de Saint-Pétersbourg, incitant la Turquie à la modération, et il s'apprêtait à signer un traité de commerce avec la Russie. Imposer à Beaumarchais les quatre volontés de la Grande Catherine revenait à obliger celle-ci à moindre coût en rappelant à celui-là la force de l'autorité royale. Quant à Montmorin, il n'était pas mécontent d'une censure attirant l'attention du roi sur les méthodes les plus douteuses de Vergennes, son prédécesseur aux Affaires étrangères<sup>114</sup>.

#### IMBROGLIO ÉDITORIAL : LES CONSÉQUENCES TEXTUELLES ET BIBLIOGRAPHIQUES DE LA CENSURE

Les onze suppressions ont triplement entamé la cohérence du corpus épistolaire de Kehl, compromettant la typographie, la textualité et l'intertextualité. Les

<sup>110</sup> Note de Beuchot : « le prince de Kaunitz ».

<sup>111</sup> Lors de son premier essai, Tott aurait fondu « vingt pièces de canon » en un jour (*Mémoires du baron de Tott*, p. 285).

<sup>112</sup> Investi de responsabilités par Mustafa III, Tott devait arborer le « vêtement » turc symbolisant sa charge ; le grand vizir l'avait cependant dispensé de le porter en campagne (*Mémoires du baron de Tott*, p. 271).

<sup>113</sup> Tott fit preuve d'une grande efficacité, créant un corps d'artillerie à tir rapide (les « Diligents » ou *sûratchis*) qui visait à moderniser la « mentalité militaire turque » (*Mémoires du baron de Tott*, p. 21 et 290-298). Ses exploits firent « beaucoup de bruit en Europe à travers les médias contemporains » (p. 21).

<sup>114</sup> Initié au Secret du Roi, Vergennes était ambassadeur à Istanbul quand la Turquie déclara la guerre à la Russie et à Stockholm lors de la révolution de Gustave III ; il connaissait la Pologne.

ouvriers durent composer les cartons dans l'urgence, réalisant une version inférieure à l'original. La suppression n° 8 affecte la page 257, dont le verso contient le début de la lettre D 18059 de Voltaire. Les typographes ont commis une coquille, laissant passer « Glorinde » au lieu de « Clorinde ». La deuxième mutilation affecte la cohérence textuelle : les textes supprimés altèrent l'esprit de la lettre. La suppression n° 7 est suivie d'un paragraphe d'une phrase : « Le père Adam ne trouve-t-il pas que voilà bien des consciences en danger ? ». Cette question rhétorique portait sur les risques d'embrasement de l'Europe du nord après le coup d'État de Gustave III. La suppression la rapporte à un paragraphe évoquant le premier partage de la Pologne : « Nous n'avons point trouvé d'autre moyen de garantir nos frontières des incursions des prétendus Confédérés commandés par des officiers français, que de les étendre ». La page remaniée laisse entendre que Catherine condamnerait le dépeçage de la Pologne. Cette ingérence inepte témoigne de l'imbécillité d'une censure à courte vue. La troisième ingérence porte atteinte à la cohérence du corpus épistolaire. La censure laisse subsister les réponses de Voltaire aux textes supprimés. Aux allusions aux officiers français de Cracovie, Voltaire répond : « Nos extravagants de chevaliers errants qui ont couru sans mission vers la zone glaciale combattre pour le *liberum veto*, méritent assurément toute votre indignation » (D 17762), phrase qui laissait soupçonner l'existence d'une lettre perdue ou censurée<sup>115</sup>. La suppression n° 7 pose un problème identique, interdisant de comprendre la réponse de Voltaire du 2 novembre 1772 (D 17993). Le pire se produit dans D 18115, qui, dans l'édition de Kehl, s'ouvre sur une réponse à la suppression n° 9 : « Je serais bien fâché qu'on ne fût pas philosophe vers la Norvège. Cette équipée me paraîtrait fort prématurée<sup>116</sup> », phrase inintelligible sans le texte supprimé. La censure aboutit à une véritable mutilation textuelle.

Dans le long terme, l'ingérence impériale provoqua un imbroglio éditorial dont les conséquences sont perceptibles jusqu'à Moland et Besterman<sup>117</sup>. L'étude de

115 La censure allemande (voir ci-dessus, n. 4 et 5) fit preuve de plus d'habileté et de cohérence : elle voulut supprimer les réponses de Voltaire aux passages supprimés des lettres du « Grand Frédéric » (voir Ch. Mervaud, *Voltaire et Frédéric II*, p. 525-526 et p. 541-543). Le problème est de savoir pourquoi les éditeurs ne s'y sont pas pliés. Est-ce parce que le roi de Prusse n'a pas exercé de pression diplomatique directe sur Versailles ? Nombre de ses lettres à Voltaire avaient été publiées du vivant de celui-ci (p. 522-525), ce qui n'était pas le cas de l'échange du « vieux malade » et de « Catau ».

116 Le problème se pose également en réponse à la suppression n° 9 : « il faut que M. de Saint-Priest ait bien raison et que Moustapha ait un esprit bien supérieur, puisqu'il a su engager les meilleurs chrétiens du monde dans ses intérêts, et réunir à la fois en sa faveur les Français et les Allemands » (D 18605).

117 Cette étude bibliographique a été principalement conduite à l'Institut et Musée Voltaire de Genève. Elle n'aurait pu voir le jour sans l'aimable accueil et les conseils du conservateur, M. François Jacob, et de la bibliothécaire, M<sup>me</sup> Catherine Walser.

l'édition in-8° de Kehl confirme le témoignage de Barbier. Mat de cocagne de la bibliographie voltairienne, de rares exemplaires de l'édition in-8° sont vierges de toute censure. L'Institut et Musée Voltaire en conserve un sous la cote A1785/1. Large de marges, ce superbe spécimen de la deuxième impression est tiré sur très grand papier vélin, la plus luxueuse des catégories de papiers de la fabrique de Kehl. Ruault ayant confié à son frère que les éditeurs réservaient ces livres à leurs « bons amis », on peut s'attendre à les découvrir parmi les exemplaires prestigieux plutôt que parmi ceux tirés sur papier bis ou sur papier ordinaire. C'est le seul de ce type que nous ayons identifié ; les six autres consultés comportent tous les fatales suppressions<sup>118</sup>. Dans l'édition in-8°, la présence des cartons constitue la règle, dont l'absence est l'extravagante et luxueuse exception.

302

L'édition in-12 de Kehl réserve une surprise de taille. Bengesco jugeait que les éditeurs, par vengeance, dépit, ou esprit d'économie, avaient sciemment omis d'intégrer les cartons dans cette édition populaire qui devrait par conséquent être vierge de toute censure. Quelle n'a pas été notre surprise de constater qu'un exemplaire des *Délices*<sup>119</sup> intègre toutes les suppressions dictées par Grimm et Montmorin ! Il ne s'agit pas d'une perle rare : deux exemplaires consultés depuis lors sont également censurés. Comment rendre compte de cette trouvaille bibliographique ? Peut-être Beaumarchais a-t-il dû prouver à Grimm qu'il s'était plié aux exigences de la tsarine dans l'édition populaire comme dans l'édition de luxe. S'il est donc avéré que la censure constitue la règle de l'édition in-8°, seule une étude statistique pourrait déterminer si elle relève pour l'in-12 de l'ordinaire, de l'extraordinaire ou d'une répartition moins contrastée. En vérité les *Œuvres complètes* sont des *œuvres complexes*. Aux deux formats, aux deux tomes, aux deux impressions, aux diverses recompositions et aux cinq papiers qui contribuent à faire de l'édition de Kehl un monstre bibliographique, il convient d'ajouter désormais, pour chacun des formats, la présence ou l'absence des textes censurés.

Méconnues sont les contrefaçons contemporaines de Kehl, dont aucune ne semble avoir subi l'outrage de la censure. Rare et peu étudiée est l'édition

---

118 A.-A. Barbier, *Supplément à la Correspondance littéraire de MM. Grimm et Diderot*, p. 403 : « On ne trouve que dans un petit nombre d'exemplaires de la collection des *Œuvres* de Voltaire, les endroits soulignés dans le présent volume par l'Impératrice de Russie ; quelques curieux en ont eu des copies ; il s'en trouvait un dans la belle bibliothèque laissée par M. Matheus Lestevenon », ambassadeur des Pays-Bas en France. Depuis notre communication du 16 juin 2006, A. Stroev a identifié un autre exemplaire non censuré, celui de Nicolas Ruault, conservé à la Bibliothèque nationale de France (Rés. P-Z-2799), qui porte sur le faux titre une note de la main du propriétaire : « Cet exemplaire n'est point cartonné ; il n'en existe que deux non mutilés par l'impératrice elle-même : le sien et celui-ci ». (*Voltaire. Catherine II*, p. 28, n. 88). Ruault exagère la rareté de son exemplaire : avec le sien, celui annoté par Beaumarchais et celui conservé aux *Délices*, on compte plus de deux volumes non censurés.

119 Genève, IMV, A1785/4.

Ettinger de Gotha, contrefaçon in-8° enrichie d'une centaine de lettres inédites. L'exemplaire de référence n'est pas censuré. Dans l'édition in-12 dont le frontispice porte tantôt l'adresse de Lyon, La Mollière, tantôt Bâle, Tourneissen, tantôt les Deux Ponts, Sanson et Compagnie<sup>120</sup>, les onze passages supprimés de Kehl sont présents d'après les trois exemplaires que nous avons pu consulter à l'IMV. Cette contrefaçon reproduit l'in-12 non censurée. Il est possible qu'elle ait été entreprise par les éditeurs de Kehl eux-mêmes. Dans une lettre inédite du 27 février 1780, Beaumarchais faisait part à Le Tellier d'une proposition que venait de lui adresser Panckoucke de retour de Lyon : « Demain je vous parlerai d'une offre qu'on m'a faite relativement aux contrefacteurs quoi qu'elle doive vous sembler suspecte en vous disant qu'elle vient de Pank... Elle m'a paru à moi mériter la plus grande *attention*. Je l'attends par écrit pour vous la faire parvenir<sup>121</sup> ». Le lendemain, Beaumarchais exposait cette « offre ». Pour ne pas être condamné à « glaner dans sa propre moisson » et pour couper l'herbe sous le pied des contrefacteurs, Panckoucke suggérait de s'associer à des libraires, probablement lyonnais, pour leur confier le tirage d'un nombre déterminé d'exemplaires des *Ceuvres complètes*<sup>122</sup>.

<sup>120</sup> Bengesco (t. 4, p. 147) cite cette édition d'après Beuchot qui fait état de trois adresses (Bâle, Deux-Ponts et Hambourg), auxquelles il faut ajouter celle de « Lyon ». Si nous n'avons consulté aucun exemplaire prétendument de « Hambourg », les trois exemplaires consultés obéissent à la même composition typographique aux erreurs près ; il s'agit donc d'une seule et même édition.

<sup>121</sup> Genève, IMV, AB-III-56.

<sup>122</sup> Voir Genève, IMV, AB-III-57, où Beaumarchais rapporte son dialogue avec Panckoucke : « Je reprends ma lettre que j'ai laissée à la proposition que Pank... m'a faite. Il arrive de Lyon. On s'y apprête à accaparer tous les libraires de l'Europe aussi tôt que notre prospectus paraîtra, pour une contrefaçon in-8° à bon marché, qui sera promise pour 3 mois après notre livraison générale. Certes nous n'avons ni droit ni moyen de nous y opposer ; car il y a grande apparence que cela se fera hors le Royaume. Mais qui nous empêchera, ai-je dit, de le faire nous-mêmes ? Personne ; mais tout le monde sera accaparé, tous les marchés seront faits, avant que vous y songiez ; Il n'y aura plus moyen de réparer ce tort ; parce que votre édition lâchée, la contrefaçon est au premier occupant, et tout étant arrêté d'avance, on vous enlèvera le fruit qui vous appartient. Que faudrait-il faire ? Un sous-fermage pour la contrefaçon qui se donnerait à 3-10<sup>£</sup> au public et 50<sup>°</sup> aux libraires ; le nombre de 4000 ne pouvant satisfaire à tout, on ne vous saura nul mauvais gré d'avoir promis une édition plus commune que la vôtre – cela se peut ; mais nous ne pouvons y songer que notre souscription ne soit remplie – Mais pendant ce temps-là vous allez être devancé par un accaparement général, dès que votre prospectus va paraître – Mais un pareil marché connu ferait le col à notre édition in-8° de Baskerville – cela peut y nuire un peu ; mais le bénéfice de l'autre dédommagera et par-delà. Vous pouvez faire tel marché qui vous assurera un très grand bénéfice sans aucune avance. Mais si vous en manquez le moment, d'autres sont prêts à le faire. Et le mal pour vous sera que l'accaparement de tous les pays étant fait d'avance vous ne trouveriez plus qu'à glaner dans votre propre moisson. Il suffit peut-être que je vous en parle pour que Mr. Le Tellier vous en dissuade. Mais si vous ne voulez pas que je vous en débarrasse, choisissez un autre agent ; car il est très important pour vous de prévenir la perte que l'on vous garde. On tirera au nombre que vous voudrez : on fera les avances ».

Des éditions des *Œuvres complètes* parues après le *Supplément* de Barbier, on serait en droit d'attendre qu'elles restituent le texte censuré. Tel n'est pas le cas. Cette épreuve nous offre un critère de distinction des bons et des mauvais éditeurs. Dans l'immense ramification des *Œuvres complètes*, toutes les possibilités se sont réalisées à commencer par les éditeurs qui, inconscients des suppressions, reproduisent le texte censuré. Tel est le sort des pitoyables Palissot, Desoer, Plancher et Touquet. Le deuxième cas de figure est celui des éditeurs qui restituent le texte en commettant des erreurs. Dans la suppression n° 8, Lefèvre et Déterville érotisent inconsciemment la correspondance du « vieux malade de Ferney » et de sa « Catau » en évoquant « notre voyage » au lieu de « votre voyage ». Le troisième cas est celui de la plupart des éditeurs qui restituent fidèlement le texte censuré sans indiquer les passages supprimés, politique suivie, entre autres, par l'excellent Beuchot. Le quatrième cas est incarné par ceux qui signalent en note chacune des suppressions pour attirer l'attention du lecteur sur le caractère politiquement sensible des textes censurés. Cette ligne éditoriale fut établie par Louis Du Bois dans l'édition Perroneau et reprise par Esneaux, puis par la première édition Baudouin. Plus surprenants sont les deux derniers cas de figure. Le cinquième est celui des éditeurs qui restituent *partiellement* le texte censuré, quand ils n'aggravent pas la censure. La grande édition in-4° entreprise par Cramer et achevée sous la Révolution par le libraire Bastien omet curieusement de rétablir les deux premiers passages avant de restituer les neuf autres : sans doute Bastien n'a-t-il pris connaissance que tardivement de la censure. Il est excusable : son édition est antérieure au *Supplément* de Barbier. Mais que penser de Moland, édition de référence avant l'achèvement des *Œuvres complètes* d'Oxford ? Moland provoque une véritable régression textuelle : il ne rétablit que neuf des onze suppressions, laissant subsister la cinquième et la neuvième. Son texte est donc, sur ce point, très inférieur à celui de Beuchot. Animé d'une louable intention, il édita les lettres de Catherine sur la base d'une collection russe de documents historiques<sup>123</sup> sans prendre conscience que ce recueil avait lui-même subi la censure. Comble du ridicule, il produit dans la suppression n° 9 un texte plus mutilé encore que celui de Kehl parce que privé de cinquante mots supplémentaires... N'y a-t-il pas là de quoi relativiser notre foi au progrès éditorial ? Le sixième cas de figure est celui des éditeurs qui, suivant la ligne de Louis Du Bois, mentionnent en note les suppressions sans le faire systématiquement. L'édition Besterman de la *Correspondance définitive* répond à ce schéma : ses notes textuelles

123 Selon Besterman, « the holograph drafts of most of the empress's letter are in the Moscow collection mentioned above ; they were printed, and Moland most unfortunately adopted these texts, which often differ widely from the letters as received by Voltaire ».



omettent de signaler quatre des onze passages censurés. La récente édition de la correspondance de Voltaire et de Catherine II obéit au même schéma : elle n'indique pas la suppression n° 3<sup>124</sup>.

Signalons quelques éditions dignes d'intérêt. Après le *Supplément* de Barbier, Lefèvre et Déterville furent les premiers à rétablir le texte censuré. Ils faisaient de cette restitution un argument commercial : « La Correspondance avec l'impératrice de Russie, Catherine II, avait été altérée et tronquée en divers endroits par des considérations de haute politique qui ne subsistent plus : nous avons rétabli le texte dans toute sa pureté primitive<sup>125</sup> ». Sous la Restauration, la promesse d'un texte véridique tenait lieu d'argument de vente en donnant au lecteur l'illusion d'entrer dans les arcanes de la « haute politique ». En fait de « pureté primitive », nous avons vu que cette édition établit une leçon fautive... Beuchot collabora à l'édition Perroneau qui, malgré ses défauts, comporte de réelles qualités textuelles. Rectifiant l'erreur de Lefèvre et Déterville, elle est la première à signaler en note les passages supprimés. Elle fit aussi de cette restitution un argument de vente. Le premier tome de la *Correspondance des souverains* cite Barbier pour remarquer : « Très peu de personnes possédaient les onze fragments supprimés, qui étaient alors offensants pour plusieurs princes, pour la France, et quelques-uns de ses personnages puissants. Nous n'avons pas cru devoir, comme nos prédécesseurs, nous borner à les rétablir ; nous les avons aussi indiqués, afin d'éviter la peine de les chercher à ceux de nos lecteurs qui pourront juger de l'importance de ces cartons, et apprécier les motifs de l'impératrice<sup>126</sup> ». Cette édition mérite mieux que le jugement de Bengesco qui louait les seuls volumes établis par Beuchot. Signalons enfin l'édition « du Siècle » dont l'annotation est éclairante même si cet éditeur militant substitue trop souvent au commentaire érudit de Beuchot des notes indignées. L'allusion aux « comédies italiennes » de la suppression n° 6 lui inspire cette protestation : « Autre plaisanterie infâme. En faisant allusion aux coups de bâton des farces italiennes, Catherine veut dire que les Français, s'ils sont faits prisonniers, recevront le knout en Sibérie ».

L'ingérence impériale dans le corpus de Kehl confirme la *nature politique* du commerce épistolaire de Voltaire et de Catherine. Leur échange visait à promouvoir l'icône de la Russie en terre d'asile des Lumières. Toute allusion contrariant ce modèle devait être supprimée, à commencer par la déportation

124 Voltaire, *Catherine II*, p. 246. Il est vrai que l'éditeur a choisi de « ne pas évoquer systématiquement les coupures opérées par les éditeurs de Kehl » (p. 29).

125 Voltaire, *Œuvres complètes*, 42 vol., éd. Lefèvre et Déterville, Paris, 1820, t. 1, p. VIII.

126 Voltaire, *Œuvres complètes*, 56 vol., éd. Perroneau, Paris, 1821, t. 40, p. VII-VIII.

en Sibérie des officiers français capturés en Pologne. La censure ne visait pas à protéger un secret d'État mais à préserver une image internationale à l'édification de laquelle la tsarine avait travaillé avec brio.

Quelle leçon retenir de ce fragment d'une histoire de Kehl sinon que politique et édition font mauvais ménage ? Sur le versant politique, la censure fit preuve d'inefficacité : plusieurs volumes in-8° ou in-12 et la totalité des contrefaçons lui ont échappé. Il est vrai que la tsarine avait rêvé d'interdire totalement la publication de ses lettres. Elle éprouva une déconvenue, devant se contenter du pis-aller des cartons. À l'aube de 1789, le prétendu absolutisme français faisait preuve de plus de tolérance et de « libéralisme » que le « despotisme éclairé » de Saint-Petersbourg ou de la Prusse après Frédéric II. Tout en interdisant la publication des *Ceuvres complètes* de Voltaire, Versailles en tolérait la diffusion en France<sup>127</sup>. Sur le versant éditorial, la censure a causé un véritable chaos dont il n'est pas certain que nous soyons sortis. Au début de la Restauration plusieurs libraires établirent sans le savoir un texte mutilé. D'autres étaient mieux avertis : s'appuyant sur Barbier, ils ne se privèrent pas de faire savoir à leurs lecteurs qu'ils restituaient les lettres authentiques. Après le début des années 1820, il fallait être un piètre éditeur pour donner au public un texte censuré. Le souvenir de Barbier s'estompant au fil des ans, la mémoire de la censure s'affaiblit tellement que Moland, éditeur de référence avant Besterman, rétablit un texte mutilé.

L'histoire de l'édition de Kehl est souvent décrite comme une *aventure*<sup>128</sup> – aventure éditoriale de 70 ou 92 volumes avec son gigantesque lot de manuscrits à collationner, de variantes à établir et de lettres à dater ; aventure humaine marquée par les dissensions des éditeurs sur le plan de la collection, le titre des œuvres, les textes à retenir ou à écarter ; aventure financière audacieuse et mal gérée par Beaumarchais. Mais Kehl est surtout une aventure littéraire et politique, acte de résistance d'éditeurs ligüés contre toutes les puissances qui prétendaient interdire à Voltaire de faire retentir sa puissante voix d'outre-tombe.

127 Voir Bengesco, t. 4, p. 122, n. 1 : le directeur général de la censure tolérait l'entrée en France des deux éditions, in-8° et in-12, à condition qu'elles ne fussent pas annoncées dans la presse ni exposées dans les étalages. Cf. R. L. Dawson, *Confiscations at customs*.

128 F. Bessire, « Beaumarchais éditeur de Voltaire », *RHLF*, 2000, n° 4, p. 1125-1138.

## Éditions de référence

- K<sup>1-6</sup> : Kehl, in-8, 1784 ou 1785, t. 67. IMV, A1784/1 et A1785/1 ; BnF ; et trois exemplaires de collections particulières [Bengesco, 2142 ; BnF, 167 ou 173].
- K<sup>7</sup> : Kehl, in-8, t. 67. IMV, A1785/2.
- k<sup>1-3</sup> : Kehl, in-12, 1785 [1788 ?], t. 88. IMV, A1785/3 [Bengesco, 2142 ; BnF, 189-191].
- k<sup>4-5</sup> : Kehl, in-12, 1785 [1788 ?] t. 88. IMV, A1785/4 et BnF, Z-25113 [Bengesco, 2142 ; BnF, 189-191].
- G : Gotha, Ettinguer, 1788, t. 55 [Bengesco, 2143 ; BnF, 194].
- Ly<sup>1-3</sup> : Lyon, J.-B. Delamolliere, in-12, 1792, t. 78, IMV, A1791/1 ; Bâle, Thourneissen, in-12, 1792, t. 78, IMV, A1791/2 ; Aux Deux Ponts, chez Sanson et Compagnie, in-12, 1792, t. 78, IMV, 1791/3 [Bengesco, 2144 ; BnF, 197-198].
- Ba : édition Cramer in-4 devenue Bastien, t. 34, 1796 [Bengesco, 2137 ; BnF, 141].
- Pa : Palissot, t. 54 [Bengesco, 2183 ; BnF, 356].
- D : Desoer, 1817, t. 12 [Bengesco, 2145 ; BnF, 199].
- L : Lefèvre et Déterville, 1818, t. 40 [Bengesco, 2148 ; BnF, 219].
- Pl : Plancher, 1820, t. 41 [Bengesco, 2146 ; BnF, 215].
- Pe : Perroneau, 1821, t. 42 [Bengesco, 2147 ; BnF, 208].
- R : Renouard, 1821, t. 58 [Bengesco, 2149 ; BnF, 221].
- Le : Lequien, 1822, t. 53 [Bengesco, 2150 ; BnF, 229].
- E : J. Esneaux-Rosa, 1823, t. 50 [Bengesco, 2152 ; BnF, 235].
- T : Touquet-Garnery, 1821, t. 71 [Bengesco, 2153 ; BnF, 241].
- Du : P. Dupont, 1824, t. 53, IMV, A1823/1 et A1823/2 [Bengesco, 2154 ; BnF, 247].
- Ba : Baudouin frères, 1831, t. 90 (suppression n° 1), t. 91 (suppressions n° 2-7), t. 92 (suppressions n° 8-10) et t. 93 (suppression n° 11) [Bengesco, 2156 ; BnF, 259].
- Bau : Baudouin frères, 1828, t. 74 [Bengesco, 2159 et BnF, 263].
- Di : J. Didot aîné, 1827, t. 4 [Bengesco, 2157 ; BnF, 275].
- V : Verdière, 1827, t. 3 [Bengesco, 2158 ; BnF, 277].
- Wo : Wodon, 1828, t. 95 (suppressions n° 1-7) et t. 96 (suppressions n° 8-11) [Bengesco, 2161].
- Baud : édition Baudouin, 1829, t. 73 [Bengesco, 2165 ; BnF, 266].
- Be : Beuchot, 1832, t. 66 (suppression n° 1), t. 67 (suppressions n° 2-7) et t. 68 (corrections n° 8-11) [Bengesco, 2163 ; BnF, 284].

F<sup>1-3</sup> : Furne, 1835, t. 10 [Bengesco, 2172 ; BnF, 300] ; A. Houssiaux, 1853, t. 10 [Bengesco, 2172 et 2174 ; BnF, 304] ; Didot, 1863, t. 10 [Bengesco, 2176 ; BnF, 305].

S : édition du « Siècle », 1869, t. 7 [Bengesco, 2178 ; BnF, 316].

M : Moland, 1882, t. 47 (suppressions n° 1-2) et t. 48 (suppressions n° 3-11) [Bengesco, 2179 ; BnF, 321].

BestD : édition définitive de la *Correspondance* par Th. Besterman.

St : édition de la *Correspondance* de Voltaire et de Catherine II par A. Stroev, 2006.

308

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
<b>K<sup>1-6</sup></b>	n117	n208	n233	n234	n236	n237	n249	n257	n280	n281	n287
<b>K<sup>7</sup></b>	o117	o208	o233	o234	o236	o237	o249	o257	o280	o281	o287
<b>k<sup>1-3</sup></b>	n143	n251	n282	n283	n285	n287	n302	n311	n338	n339	n347
<b>k<sup>4-5</sup></b>	o143	o251	o282	o284	o285	o287	o301	o311	o339	o339	o347
<b>G</b>	o117	o208	o233	o234	o236	o237	o249	o257	o280	o281	o287
<b>Ly<sup>1-3</sup></b>	o117 <sup>129</sup>	o205	o231	o232	o233	o235	o246	o254	o276	o277	o283
<b>Ba</b>	n343	n396	o411	o412	o413	o413	o413	o425	o439	o439	o443
<b>Pa</b>	n120	n207	n233	n234	n235	n236	n248	n255	n277	n277	n283
<b>D</b>	n763	n805	n817	n817	n818	n818	n824	n827	n838	n838	n840
<b>L</b>	o572	o642	o662	o663	o664	o666	o675	o681	o698	o699	o703
<b>Pl</b>	n434	n476	n488	n489	n489	n490	n495	n499	n509	n510	n512
<b>Pe</b>	o322	o396	o418	o419	o420	o421	o431	o437	o456	o457	o462
<b>R</b>	o100	o176	o198	o199	o200	o201	o211	o218	o237	o238	o243
<b>Le</b>	o106	o187	o210	o211	o212	o213	o224	o231	o252	o252	o258
<b>E</b>	o380	o453	o474	o475	o476	o477	o487	o493	o512	o513	o518
<b>T</b>	n109	n191	n214	n215	n216	n217	n228	n235	n255	n256	n261
<b>Du</b>	o114	o199	o223	o224	o226	o227	o238	o245	o267	o269	o274
<b>Ba</b>	o213	o189	o306	o307	o312	o314	o446	o57	o401	o402	o10
<b>Bau</b>	o518	o592	o613	o614	o615	o616	o626	o632	o651	o652	o657
<b>Di</b>	o4534	o4548	o4552	o4552	o4552	o4552	o4554	o4555	o4559	o4559	o4560
<b>V</b>	o669	o685	o689	o689	o690	o690	o692	o693	o697	o697	o698
<b>Wo</b>	o110	o194	o218	o218	o220	o221	o232	o8	o29	o29	o35
<b>Baud</b>	o518	o592	o613	o614	o615	o616	o626	o632	o651	o652	o657

129 La vraie page 117 puisque, dans les trois exemplaires, la page 123 est également paginée 117.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
<b>Be</b>	0443	0298	0399	0400	0404	0406	0526	047	0334	0334	0418
<b>F<sup>1-3</sup></b>	0424	0448	0455	0456	0456	0456	0459	0462	0468	0468	0469
<b>S</b>	0270	0285	0289	0289	0289	0290	0292	0293	0297	0297	0298
<b>M</b>	0219	0555	056	056	n61	062	0169	0227	0469	0469	n543
<b>BestD</b>	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	non	non	non
<b>St</b>	oui	oui	non	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui

Abréviations :

n (absence du texte censuré) ;

o (présence du texte censuré) ;

oui ou non (indication ou non-indication en note des passages censurés).

Les chiffres renvoient à la pagination du volume concerné.

Six cas de figure éditoriaux après Barbier (1814) :

1. Éditions qui établissent un texte censuré : Palissot, Desoer, Plancher, Touquet.
2. Éditions qui restituent partiellement le texte censuré : Bastien, Moland (!).
3. Éditions qui restituent le texte censuré avec des erreurs : Lefèvre-Déterville.
4. Éditions qui restituent correctement le texte censuré sans l'indiquer en note :  
Beuchot, Avenel...
5. Éditions qui restituent correctement le texte censuré en l'indiquant en note :  
Perroneau, Esneaux, 1<sup>re</sup> édition Baudouin...
6. Éditions qui restituent correctement le texte censuré en l'indiquant partiellement en note : Besterman.

